

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

000011 APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU ...../FFV.../2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

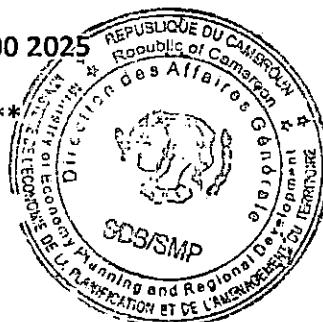
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

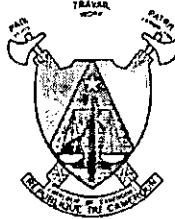
\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*



Pièce N°01 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER



Lettre d'invitation à soumissionner

A:[nom et adresse du prestataire]

**Objet : RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR**

Mesdames/Messieurs,

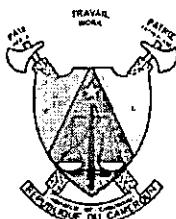
1. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifiés pour le projet cité en objet, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner.
2. Je vous invite dès lors à soumissionner pour l'exécution du marché relatif à ce projet.
3. Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré moyennant le paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille (200.000) FCFA au Trésor Public.
4. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant quatre millions neuf cent quatre-vingt (4 340 000) FCFA, ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible, et doivent être remises au Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction des Affaires Générales, immeuble rose, porte 005, au plus tard à 13 heures le 29/03/2022.  
Les plis seront ouverts à 14 heures ce même jour dans la salle de Commission supplémentaire de passation des marchés sis bâtiment annexe 1, derrière immeuble ELECAM, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.
5. La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après:

	Cabinets	Adresses
1	Groupement MOORESTEPHENS /VIPOB	<p><u>MOORESTEPHENS</u> : BP 12789 Yaoundé – Cameroun, Tel : 242 00 75 85 / 670 59 48 10, Email : <a href="mailto:leasconsultants@yahoo.fr">leasconsultants@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:Christian.tientcheu@moore-ca.com">Christian.tientcheu@moore-ca.com</a></p> <p><u>VIPOB</u> : BP 14 874 Yaoundé, Tel : 675 03 01 04 / 690 30 89 08, Email : <a href="mailto:vipoddev@gmail.com">vipoddev@gmail.com</a> / <a href="mailto:kolokosso@yahoo.fr">kolokosso@yahoo.fr</a></p>

# COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

## COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

### DOSSIER APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT CCCM-SPI /2022

D N°01/AOIR/MINEPAT/CISPM /2022 DU 17 FEV 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION  
DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES  
DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE



### MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT)

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*

## TABLES DES MATIERES

PIECE N°0: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER .....	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECE N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO).....	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECE N° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECEN°5:TERMES DE REFERENCE .....	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECEN°6:PROPOSITION TECHNIQUE - TABLEAUXTYPES .....	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECEN°7:PROPOSITION FINANCIERE TABLEAUXTYPES.....	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECEN°8:MODELEDEMARCHE.....	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECEN°9:FORMULAIRESET MODELES A UTILISER.....	..... Erreur ! Signet non défini.
PIECE N° 10: GRILLE D'EVALUATION.....	..... 100
PIECE N° 10 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS ...	..... Erreur ! Signet non défini.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix-Travail-Patrie  
 \*\*\*\*\*  
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
 ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL  
 \*\*\*\*\*  
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
 \*\*\*\*\*  
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET  
 \*\*\*\*\*  
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
 \*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace-Work-fatherland  
 \*\*\*\*\*  
 MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL  
 DEVELOPMENT  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL  
 \*\*\*\*\*  
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
 \*\*\*\*\*  
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
 \*\*\*\*\*

00 N 0000677 /MINEPAT/SG/DAG/SDB/SMP/Tcr

Yaoundé, le

17 FEV 2022

Le Ministre,

Objet : Réalisation de l'évaluation à mi-parcours des effets/impacts socioéconomiques du projet hydroélectrique de Lom Pangar

Mesdames/Messieurs,

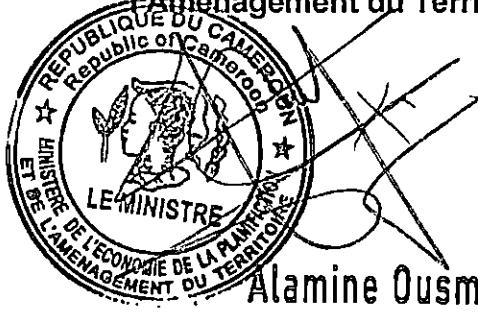
1. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifiés pour le projet cité en objet, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner.
2. Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200.000) FCFA** au Trésor Public.
3. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission d'un **montant quatre millions neuf cent quatre-vingt (4 340 000)FCFA**, ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible, et doivent être remises au **Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction des Affaires Générales, immeuble rose, porte 005, au plus tard à 13 heures, le 23/03/2022.**
4. La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après:

	Cabinets	Adresses
1	Groupement MOORESTEPHENS AVIPOB	<b>MOORESTEPHENS</b> : BP 12789 Yaoundé – Cameroun Tel : 242 00 75 85 / 670 59 48 10
2	RODEC CONSEILS	30 Rue Notre Dame Victoires 75002 Paris 02 Téléphone : +33 689 80 51 25
3	PricewaterhouseCoopers Cameroun	BP : 5689, Douala, Bonanjo, Cameroun, Tel : 233 43 24 43/44/45/ 46 / 233 42 86 09
4	DELIOTTE	BP 5393, Douala – Cameroun, Tel : 233 42 55 59 / 233 43 64 36

5. Les candidats de la liste restreinte ne peuvent s'associer en groupement.
6. Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après : **Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, BP. 660 Yaoundé**, dans un délai maximum de 07 jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner, que vous l'avez reçu et que vous aurez à soumissionner.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de  
l'Aménagement du Territoire



Alamine Ousmane Mey

Ampliations :

- ARMP (Pour publication et archivage) ;
- Président CISPM (Pour information) ;
- Affichage (Pour information) ;
- Service du Marché (Pour archivage)
- Archives.

	Cabinets	Adresses
2	RODEC CONSEILS	30 Rue Notre Dame Victoires 75002 Paris 02, Téléphone : +33 689 80 51 25
3	PricewaterhouseCoopers Cameroun	Immeuble PwC, Rue Christian Tobie Kouoh, BP : 5689, Douala, Bonanjo, Cameroun, Tel : 233 43 24 43/44/45/ 46 / 233 42 86 09, <a href="http://www.pwc.com/cm">www.pwc.com/cm</a>
4	DELIOTTE	Tour CNPS 8 <sup>ème</sup> Etage, Rue de l'Hopital 1043, Bonanjo, BP 5393, Douala – Cameroun, Tel : 233 42 55 59 / 233 43 64 36, Fax : 233 42 55 69, <a href="http://www.deloitte.com">www.deloitte.com</a>

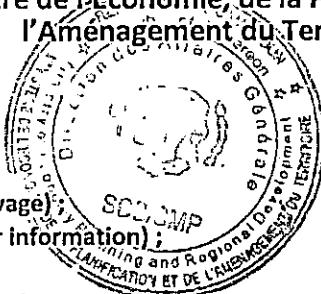
6. Les candidats de la liste restreinte ne peuvent s'associer en groupement.

7. Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après : Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, BP. 660 Yaoundé, dans un délai maximum de 07 jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner, que vous l'avez reçu et que vous aurez à soumissionner.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Yaoundé, le -----

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de  
l'Aménagement du Territoire

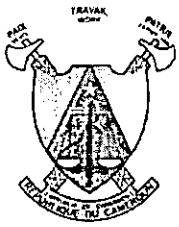


**AMPLIATIONS :**

- MINMAP (Pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (Pour publication et archivage) ;
- Président CISPM-CCCM-SPI (Pour information) ;
- Affichage (Pour information) ;
- Service du Marché (Pour archivage)
- Archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU ..... EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

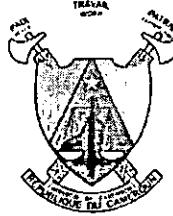
\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025



\*\*\*\*\*

Pièce N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES



000011 AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU ..... EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN  
CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE L' EVALUATION A  
MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM  
PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, un Appel d'Offres International Restreint en vue du recrutement d'un cabinet d'études, entreprise ou groupement pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours des effets/impacts socioéconomiques du projet hydroélectrique de Lom Pangar.

### 2. Consistance des prestations

Les prestations consistent notamment à :

#### Sur le plan institutionnel et juridique:

- Identifier tous les acteurs institutionnels et analyser leurs rôles et responsabilités ainsi que leur performance dans la réalisation du projet;
- Identifier, décrire et analyser tous les instruments juridiques en rapport avec le projet ;
- Analyser les conventions de financement du projet.

#### Sur le plan technique :

- Evaluer l'état de fonctionnement des ouvrages construits ;
- Evaluer la fréquence d'entretien du barrage ;
- Analyser la politique d'entretien et de maintenance du barrage
- Recenser tous les contrats de sous-traitance ;
- Evaluer la capacité de réaction en cas d'incident ;
- Evaluer la capacité de l'ouvrage à retenir de l'eau ;
- Evaluer la capacité du barrage à réguler le débit de la Sanaga ;
- Evaluer les nouvelles productions d'énergies des barrages de la Sanaga et de Song LouLou ;
- Ressortir les avantages et les inconvénients de la technologie utilisée ;
- Faire ressortir les points à améliorer pour une exploitation optimale du barrage ;
- Faire des recommandations opérationnelles pour l'arrimage de l'exploitation aux normes internationales.

#### Sur le plan de la passation des marchés :

- Analyser les procédures de passation des marchés utilisées ;



- Analyser l'impact de ces procédures sur l'exécution du projet et ses résultats.

**Sur le plan de la gestion administrative du projet :**

- Analyser les mécanismes de gouvernance interne du projet (suivi-évaluation-audit interne) ;
- Analyser l'efficacité de fonctionnement de l'unité de gestion du projet ;
- Analyser l'organisation, le fonctionnement et les interactions des organes sociaux du projet et de direction du projet ;
- Evaluer le calendrier initial du projet et son état de mise en œuvre.

**Sur le plan socioéconomique :**

- Analyser les forces et les faiblesses du projet ;
- Evaluer les acquis, pertes et/ou écarts du projet ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur l'économie et le bien-être des populations ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les barrages hydroélectriques d'Edéa et de Song Loulou ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les entreprises ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les activités de pêche ;
- Analyser la durabilité des acquis (stratégie de pérennisation) ;
- Evaluer la valeur ajoutée du projet (le contrefactuel) ;
- Formuler les constats et les recommandations sur l'impact du projet.

**Sur le plan financier :**

- Evaluer les contributions de tous les partenaires et de l'Etat et regrouper ces financements par composante du projet ;
- Evaluer les contributions du projet au remboursement de la dette ;
- Apprécier le coût (prix des interventions) et les modes de financement du projet.

**Sur le plan social et environnemental**

- Examiner et porter une appréciation sur les mesures environnementales et sociales du projet ;
- Formuler des recommandations pour une actualisation des mesures environnementales et sociales du projet ;
- Analyser la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), du Plan d'Indemnisation et de Recasement (PIR) et du Plan de Développement Local (PDL) ;
- Procéder à une évaluation de la gestion du projet en rapport avec les exigences environnementales et de développement durable ;
- Evaluer et apprécier la contribution du projet à la création d'emplois.

**Sur le plan de la contribution au développement**

- Analyser la contribution du projet au désenclavement de sa zone d'implantation ;
- Analyser la contribution du projet à la promotion du genre ;
- Evaluer la contribution du projet à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 du Cameroun.



# 000011 AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 7.FEV..2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

## 1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, un Appel d'Offres International Restreint en vue du recrutement d'un cabinet d'études, entreprise ou groupement pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours des effets/impacts socioéconomiques du projet hydroélectrique de Lom Pangar.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations consistent notamment à :

### Sur le plan institutionnel et juridique:

- Identifier tous les acteurs institutionnels et analyser leurs rôles et responsabilités ainsi que leur performance dans la réalisation du projet ;
- Identifier, décrire et analyser tous les instruments juridiques en rapport avec le projet ;
- Analyser les conventions de financement du projet.

### Sur le plan technique :

- Evaluer l'état de fonctionnement des ouvrages construits ;
- Evaluer la fréquence d'entretien du barrage ;
- Analyser la politique d'entretien et de maintenance du barrage ;
- Recenser tous les contrats de sous-traitance ;
- Evaluer la capacité de réaction en cas d'incident ;
- Evaluer la capacité de l'ouvrage à retenir de l'eau ;
- Evaluer la capacité du barrage à réguler le débit de la Sanaga ;
- Evaluer les nouvelles productions d'énergies des barrages de la Sanaga et de Song LouLou ;
- Ressortir les avantages et les inconvénients de la technologie utilisée ;
- Faire ressortir les points à améliorer pour une exploitation optimale du barrage ;
- Faire des recommandations opérationnelles pour l'arrimage de l'exploitation aux normes internationales.

### Sur le plan de la passation des marchés :

- Analyser les procédures de passation des marchés utilisées ;
- Analyser l'impact de ces procédures sur l'exécution du projet et ses résultats.

### Sur le plan de la gestion administrative du projet :

- Analyser les mécanismes de gouvernance interne du projet (suivi-évaluation-audit interne) ;
- Analyser l'efficacité de fonctionnement de l'unité de gestion du projet ;

- Analyser l'organisation, le fonctionnement et les interactions des organes sociaux du projet et de direction du projet ;
- Evaluer le calendrier initial du projet et son état de mise en œuvre.

#### **Sur le plan socioéconomique :**

- Analyser les forces et les faiblesses du projet ;
- Evaluer les acquis, pertes et/ou écarts du projet ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur l'économie et le bien-être des populations ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les barrages hydroélectriques d'Edéa et de Song Loulou ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les entreprises ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les activités de pêche ;
- Analyser la durabilité des acquis (stratégie de pérennisation) ;
- Evaluer la valeur ajoutée du projet (le contrefactuel) ;
- Formuler les constats et les recommandations sur l'impact du projet.

#### **Sur le plan financier :**

- Evaluer les contributions de tous les partenaires et de l'Etat et regrouper ces financements par composante du projet ;
- Evaluer les contributions du projet au remboursement de la dette ;
- Apprécier le coût (prix des interventions) et les modes de financement du projet.

#### **Sur le plan social et environnemental**

- Examiner et porter une appréciation sur les mesures environnementales et sociales du projet ;
- Formuler des recommandations pour une actualisation des mesures environnementales et sociales du projet ;
- Analyser la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), du Plan d'Indemnisation et de Recasement (PIR) et du Plan de Développement Local (PDL) ;
- Procéder à une évaluation de la gestion du projet en rapport avec les exigences environnementales et de développement durable ;
- Evaluer et apprécier la contribution du projet à la création d'emplois.

#### **Sur le plan de la contribution au développement**

- Analyser la contribution du projet au désenclavement de sa zone d'implantation ;
- Analyser la contribution du projet à la promotion du genre ;
- Evaluer la contribution du projet à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 du Cameroun.

De manière générale et en guise d'approche méthodologique, dans chacun des plans d'étude suscités, il s'agira de collecter, de vérifier, d'analyser et de synthétiser les informations et/ou données selon les normes/standards internationaux, à l'effet de mettre à la disposition des parties prenantes (Gouvernement et Partenaires Techniques et Financiers), une analyse pertinente des effets/impacts socioéconomiques à mi-parcours du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar.

Au terme de ses travaux, le consultant devra en outre porter une appréciation sur la situation générale de l'exécution du à mi-parcours du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar. Au terme d'une analyse méthodique fondée sur des indicateurs objectivement vérifiables, le consultant émettra des recommandations et suggestions à l'endroit du Gouvernement, à l'effet de renforcer significativement la performance dudit projet.

### **3. Délai d'exécution**

Le délai global de réalisation des prestations est de cinq (05) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

### **4. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de deux cent dix-sept millions (217 000 000) de francs CFA TTC.

### **5. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises, présélectionnés par Communiqué N°000131/C/MINEPAT/SG/DAG/SDB/SMP/TCR/2020 du 24 décembre 2021, portant publication des résultats de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt N°000451/2021/AAMI/MINEPAT du 03 mai 2021 pour la présélection des cabinets d'études, d'entreprises ou groupements en vue de la réalisation de l'évaluation à mi-parcours des effets/impacts socioéconomiques du projet hydroélectrique de Lom Pangar et l'additif N°000434//2021/ADD/MINEPAT du 29 juin 2021.

Il s'agit de:

	Cabinets	Adresses
1	Groupement MOORESTEPHENS /VIPOB	<u>MOORESTEPHENS</u> : BP 12789 Yaoundé – Cameroun, Tel : 242 00 75 85 / 670 59 48 10, Email : <a href="mailto:jeasconsultants@yahoo.fr">jeasconsultants@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:Christian.tientcheu@moore-ca.com">Christian.tientcheu@moore-ca.com</a> <u>VIPOB</u> : BP 14 874 Yaoundé, Tel : 675 03 01 04 / 690 30 89 08, Email : <a href="mailto:vipoddev@gmail.com">vipoddev@gmail.com</a> / <a href="mailto:kolokosso@yahoo.fr">kolokosso@yahoo.fr</a>
2	RODEC CONSEILS	30 Rue Notre Dame Victoires 75002 Paris 02, Téléphone : +33 689 80 51 25
3	PricewaterhouseCoopers Cameroun	Immeuble PwC, Rue Christian Tobie Kouch, BP : 5689, Douala, Bonanjo, Cameroun, Tel : 233 43 24 43/44/45/ 46 / 233 42 86 09, <a href="http://www.pwc.com/cm">www.pwc.com/cm</a>
4	DELIOTTE	Tour CNPS 8 <sup>ème</sup> Etage, Rue de l'Hopital 1043, Bonanjo, BP 5393, Douala – Cameroun, Tel : 233 42 55 59 / 233 43 64 36, Fax : 233 42 55 69, <a href="http://www.deloitte.com">www.deloitte.com</a>

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent s'associer en groupement.

### **6. Financement**

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le Budget d'Investissement du MINEPAT, Exercices 2022 et suivants, Imputation : 94 110000 2025.

## **7. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution (voir modèle en annexe du DAO) établie par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste est jointe en annexe ; d'un montant de quatre millions trois cent quarante mille (4 340 000) de Francs CFA ;

Cette caution provisoire sera valable trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## **8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Division de la Prévision et de la Préparation de Programmes et Projets, Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4<sup>ème</sup> étage, Porte n° 407. Tél : 222 23 55 19 / 677 37 91 01 ; Fax : 222 23 55 19 ou à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, Porte 217 à l'immeuble rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél : 222 22 41 28

## **9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics du MINEPAT, Porte 005 de l'Immeuble Rose du MINEPAT contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non-remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA payable, au Trésor Public au titre des frais d'achat du dossier où seront mentionnés les noms du soumissionnaire et numéro de l'Appel d'Offres.

## **10. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

## **11. Présentation des offres**

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après, contenus dans trois (03) enveloppes fermées et scellées dont :

- l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- l'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- l'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

## **12. Remise des offres**

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à l'adresse suivante :

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics du MINEPAT, Porte 011 de l'Immeuble Rose du MINEPAT, au plus tard le 23 MARS 2022 à 13 heures précises, heure locale avec la mention

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°00011/AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 7 FEV 2022, EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Toute offre non produite en Sept (07) exemplaires et non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

**13. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres se fera en deux temps :

- Les offres administratives et techniques seront ouvertes au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le 23 MARS 2022 à 14 heures, heure locale, dans la salle de Commission supplémentaire de passation des marchés sis bâtiment annexe 1, derrière immeuble ELECAM, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.
- Les offres financières seront ouvertes dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant été qualifiés à l'issue de l'évaluation des offres administratives et techniques.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée (même en cas de groupement), ayant une parfaite connaissance du dossier.

**14.- Critères d'évaluation et de sélection des cabinets**

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

**14.1 : Critères éliminatoires**

Tout candidat dont le dossier ne répond à l'un des critères ci-dessous sera éliminé

N°	Critères éliminatoires
1	Absence de l'une des pièces administratives après le délai réglementaire de 48 heures
3	Fausses déclarations ou pièces falsifiées
4	Note technique inférieure à 70 points sur 100
5	Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié
6	Présence d'une information financière dans l'offre technique ou administrative
7	Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et son absence sur la liste des entreprises défaillantes émise par le Ministère des Marchés Publics (MINMAP).

## **14.2 : Critères essentiels**

Les offres techniques seront notées en fonction des critères ci-après :

- |   |            |
|---|------------|
| 1. Présentation de l'offre.....         | 5 points   |
| 2. Qualifications du personnel clé..... | 40 points  |
| 3. Références du BET.....               | 20 points  |
| 4. Méthodologie de la mission.....      | 20 points  |
| 5. Moyens techniques et Matériels.....  | 15 points. |

### **Offre financière**

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté un dossier administratif conforme et obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :  $SF = (100 \times Fm)/F$  .

**SF** : Score Financier, **Fm** : Montant de l'offre la mieux disante, **F** : Montant du soumissionnaire

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

**Note finale = (70 x note technique + 30 x Score financier)/100.**

## **15 Attribution du Marchés**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres. Cette entreprise devra disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et l'offre évaluée la « mieux disante », c'est-à-dire ayant obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération sus-indiquée, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

## **16 Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires du présent Dossier de Consultation, restent engagés par leurs offres pendant une période maximale de cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

## **17. Additif à l'Appel d'Offres**

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres

## **18. Renseignements complémentaires**

Les informations complémentaires sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenues tous les jours et heures ouvrables au « **Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics, Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes et Projets, Cellule des Audits et des Analyses d'Impacts, Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4ème étage, Porte n° 410. Tél : 222 23 55 19, 6 77 37 91 01 ; Fax : 222 23 55 19; E-mail : [ngwenn@yahoo.fr](mailto:ngwenn@yahoo.fr)** » OU à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 217.

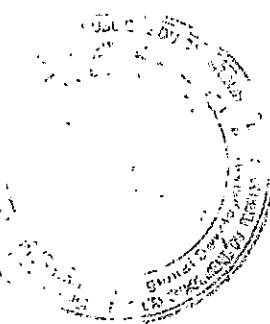
## **19.Dénonciation**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48

**Le Ministre de l'Economie, de la  
Planification et de l'Aménagement du territoire**

**Ampliations :**

- MINMAP (Pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (Pour publication et archivage) ;
- Président CISPM (Pour information) ;
- Affichage (Pour information) ;
- Service du Marché (Pour archivage)
- Archives.





00001 RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER  
NO. .... /AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 OF 17 FEB 2022

IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THEFOR THE RECRUITMENT OF FIRMS,  
ENTERPRISES OR GROUPS OF ENTERPRISES FOR THE CONDUCT OF THE MID-  
TERM ASSESSMENT OF THE SOCIO-ECONOMIC EFFECTS/IMPACTS OF THE LOM  
PANGAR HYDROELECTRIC PROJECT

**Funding:** Public Investment Budget, Financial Year 2021 and above

## 1. Subject of the invitation to tender

The Minister of the Economy, Planning and Regional Development hereby launches a restricted international invitation to tender for the realization of the socio-economic effects/impacts of the LOM PANGAR hydroelectric project in emergency procedure.

## 2. Scope of Works

The consultant shall :

### At the institutional and legal level:

- Identify all the institutional stakeholders and analyse their roles and duties, as well as their performance in the execution of the project;
- Identify, describe and analyse all the legal instruments in relation with the project;
- analyse the funding conventions of the project.

### At the technical level:

- Assess the state of operation of the facilities constructed;
- Evaluate the frequency of maintenance of the dam;
- Analyse the upkeep and maintenance policy of the dam;
- Identify all sub-contracts;
- Assess the capacity to react in the event of an incident;
- Assess the capacity of the facility to store water;
- Evaluate the capacity of the dam to regulate the flow of the Sanaga ;
- Evaluate the new power generation of the Sanaga and Song Loulou dams;
- Identify the advantages and disadvantages of the technology used;
- Highlight areas that need to be improved on for the optimal operation of the dam;
- Make operational recommendations to align the operation of the dam to international standards.

### With regard to the award of contracts:

- Analyse the contract award procedures used;
- Analyse the impact of these procedures on the execution of the project and its results.

### With regard the administrative management of the project:

- Analyse the internal governance mechanisms of the project (follow-up-evaluation -internal audit);

- Analyse the effectiveness of the functioning of the project management unit;
- Analyse the organisation, functioning and interactions of the social and management bodies of the project;
- Evaluate the initial time line of the project and its state of implementation.

**At the socio-economic level:**

- Analyse the strengths and weaknesses of the project;
- Assess the achievements, losses and/or gaps of the project;
- Assess the effects and impacts of the project on the economy and well-being of the population;
- Assess the effects and impacts of the project on the Edea and Songloulou hydro-electric dams;
- Assess the effects and impacts of the project on enterprises;
- Assess the effects and impacts of the project on fishing activities;
- Analyse the sustainability of achievements (sustainability strategy);
- Assess the added value of the project (the counter factual);
- Make observations and recommendations on the impact of the project.

**At the financial level:**

- Evaluate the contributions of all stakeholders and the State and group the funding per component of the project;
- Evaluate the contributions of the project to the repayment of the debt;
- Assess the cost (cost of interventions) and funding modes of the project.

**At the social and environmental level**

- Examine and appraise the environmental and social measures of the project;
- Make recommendations for the update of the environmental and social measures of the project;
- Analyse the implementation of the ESMP, CRP and LDP;
- Assess the management of the project in relation to the environmental and sustainable development requirements;
- Assess and appraise the contribution of the project to job creation.

**With regard to contribution to development**

- Analyse the contribution of the project to the opening up of the area of location of the project;
- Analyse the contribution of the project to gender empowerment;
- Evaluate the contribution of the project to the attainment of the objectives of Cameroon's National Development Strategy 2020-2031.

Overall, and as a methodological approach, for each of the above-mentioned study design, it will be about collecting, verifying, analysing and summarizing information and/or data based on international norms/standards, in order to provide stakeholders (Government and TFP) with a relevant mid-term analysis of the socio-economic effects/impacts of the Lom Pangar Hydro-electric Project.

### **3.Exécution deadline**

The maximum execution deadline provided for by the project owner is five (05) months, as from the date of notification of the service order to start work.

#### **4. Estimated cost**

The estimated cost of services following the preliminary studies shall be two hundred seventeen million (217 000 000) FCFA TTC.

#### **5. Participation**

Participation in this invitation to tender is restricted under equal conditions to:

	Cabinets	Address
1	Groupement MOORESTEPHENS /IPOB	<b>MOORESTEPHENS</b> : BP 12789 Yaoundé – Cameroun, Tel : 242 00 75 85 / 670 59 48 10, Email : <a href="mailto:leasconsultants@yahoo.fr">leasconsultants@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:Christian.tientcheu@moore-ca.com">Christian.tientcheu@moore-ca.com</a> <b>VIPOD</b> : BP 14 874 Yaoundé, Tel : 675 03 01 04 / 690 30 89 08, Email : <a href="mailto:vipoddev@gmail.com">vipoddev@gmail.com</a> / <a href="mailto:kolokosso@yahoo.fr">kolokosso@yahoo.fr</a>
2	RODEC CONSEILS	30 Rue Notre Dame Victoires 75002 Paris 02, Téléphone : +33 689 80 51 25
3	PricewaterhouseCoopers Cameroun	Immeuble PwC, Rue Christian Tobie Kouoh, BP : 5689, Douala, Bonanjo, Cameroun, Tel : 233 43 24 43/44/45/ 46 / 233 42 86 09, <a href="http://www.pwc.com/cm">www.pwc.com/cm</a>
4	DELOITTE	Tour CNPS 8 <sup>ème</sup> Etage, Rue de l'Hopital 1043, Bonanjo, BP 5393, Douala – Cameroun, Tel : 233 42 55 59 / 233 43 64 36, Fax : 233 42 55 69, <a href="http://www.deloitte.com">www.deloitte.com</a>

#### **6. Financing**

Works to be carried out within this invitation to tender are financed by funds Public Investment Budget of MINEPAT, Financial Years 2022 and above; ligne 94 709 110000 2025

#### **7. Provisional Bid bond**

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate bank approved by the Ministry of Finance and which a sample is included in the list in annex of the tender's file, of an amount of CFA F four million three hundred forty thousand (4 340 000).

This provisional bid bond has thirty (30) days validity beyond the original validity date of offers.

#### **8. Consultation of tender file**

The tender document may be consulted during working hours, upon publication of this tender invitation, at the Ministry of Economy, Planning and Regional development, , Projection and Programs and Projets Preparation Division, Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, stage 4, Door n° 407. Tél : 222 23 55 19 / 677 37 91 01 ; Fax : 222 23 55 19

#### **9. Acquisition of Tender file**

The document shall be obtained from the place of its consultation upon presentation of a receipt testifying to the payment of a non-refundable deposit, upon publication of this notice against payment of the sum of CFA F two hundred thousand (200 000) payable at the Public Treasury as purchase fees of the file which should mention the names of the bidder and the number of the invitation to tender.

## **10.Presentation of bids**

Bidding documents shall be compiled in three volumes, and sealed in three (03) envelopes including:

- envelope A, Administrative documents (volume 1) ;
- envelope B, Technical bid (Volume 2) ;
- envelope C, Financial bid (Volume 3).

The bids presented as such shall be placed in an ordinary envelope, closed and sealed bearing only the title of the invitation to tender. Different documents of each bid will be numbered in the order of the tender file and separated by inserts of same colour.

## **11.Submission of Bids**

Each bid, drafted in English or French in 7 (seven) copies, including 1 (one) original and 6 (six) copies labeled as such, should be forwarded to the **Ministry of Economy, Planning and Regional development, General Affairs'department, public contract service, pink building door 217** not later than 23 MAR 2022 at 1 p.m. local time. The bids shall be labeled as follows:

**RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER  
No 001 F...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 OF 17 FEB 2022  
FOR THE RECRUITMENT OF FIRMS, ENTERPRISES OR GROUPS OF ENTERPRISES  
FOR THE CONDUCT OF THE MID-TERM ASSESSMENT OF THE SOCIO-ECONOMIC  
EFFECTS/IMPACTS OF THE LOM PANGAR HYDROELECTRIC PROJECTIN  
EMERGENCY PROCEDURE**

**<< TO BE OPENED ONLY DURING THE BIDS OPENING SESSION>>**

## **12.Admissibility of Bids**

The other administrative documents required shall be imperatively produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority (DO, SDO...), in accordance with the Special Tender Regulations. Otherwise, they shall be rejected. They must not be older than three (03) months by the date of submission of bids nor be issued after the date of signing of the Invitation to Tender.

Any incomplete bid shall be declared inadmissible in accordance with the prescriptions of the tender document, especially, the absence of a bid bond issued by a first class banking institution approved by the Ministry in charge of Finance.

## **13.Opening of Bids**

The opening of bids will be done in two stages:

- administrative and technical offers will be opened at the **Ministry of the Economy, Planning and Regional Development**, on 23 MAR 2022 at 2 p.m., local time, by the **Supplementary Internal Public Contracts Tenders Board at the MINEPAT (CISPM-CCCM-SPI)**, located in Annex 1 of the **MINEPAT**, behind the New ELECAM Building;
- financial offers will be opened under the same conditions at a later date to be communicated to qualified bidders following the evaluation of the administrative and technical offers.
- All bidders may attend this opening session or be represented by a single person of their choice, duly mandated (even in the case of a consortium) and fully knowledgeable of the file.

## **14. Main Evaluation criteria**

### ***14.1. Eliminatory criteria:***

Any candidate whose file shall meet at least one of the criteria below shall be eliminated.

No.	Eliminatory criteria:
1	Absence of an administrative document or non-compliance after a period of no more than 48 hours
3	Falsified document or false statement
4	Technical score below 70 points out of 100
5	Omission of a price in the price schedule of a quantified unit price
6	Presence of financial information in the technical or administrative bid
7	Absence of a declaration of the non-abandoned of a contract over the last three (03) years and its absence on the list of defaulting companies issued by Ministry of Public Contracts (MINMAP);

### **14.2 Essential criteria**

#### **Technical offers**

Technical offers will be rated according to the following key criteria:

- a) Presentation of the offer: ..... 05 points ;
- b) Qualifications of key personnel: ..... 40 points ;
- c) References of the BET: ..... 20 points ;
- d) Methodology of the mission ..... 20 points
- e) Technical means and Materials ..... 15 points.

#### **Financial offer**

Following the review of the administrative and technical offers, only the financial offers of bidders who have submitted administrative files in conformity and obtained technical points equal to or higher than 70 points out of 100 will be analysed.

The formula used to establish the financial points is as follows: SF = (100 x Fm)/F

SF: Financial Score, Fm: Lowest Bid Amount, F: Bidder Amount

The final points (NF) of each bidder will be obtained as follows:

$$\text{Final points} = (70 \times \text{technical points} + 30 \times \text{financial points})/100.$$

## **15. Contract award**

The Contract shall be awarded to the bidder whose offer will be considered as the best bid that is, substantially compliant with the tender file and has the best Overall Score

## **16. Validity of offers**

Bidders in this International Restricted Invitation to Tender shall remain bound by their bids for a maximum period of 120 (one hundred and twenty) days from the closing date for submission of bids.

## **17. Addendum to the tender file**

The Minister of economy planning and regional development reserve the rights, in case of necessity, to make any further relevant changes to this call for tenders

## **18.Additional information**

Additional information may be obtained every working days and hours, at the Ministry of Economy, Planning and Regional development, , Projection and Programs and Projects Preparation Division, Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4<sup>ème</sup> étage, Door n° 407. Tél : 222 23 55 19 / 677 37 91 01 ; 222 23 55 19;E-mail : [ngwenn@yahoo.fr](mailto:ngwenn@yahoo.fr)».

## **19. Denouncement**

For any act of corruption, please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48

**The Minister of the Economy, Planning  
and Regional Development**

### **AMPLIFICATION:**

- MINMAP (Pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (Pour publication et archivage) ;
- Président CISPM-CCCM-SPI (Pour information) ;
- Affichage (Pour information) ;
- Service du Marché (Pour archivage)
- Archives.



**Jamine Ousmane Mey**

Following the review of the administrative and technical offers, only the financial offers of bidders who have submitted administrative files in conformity and obtained technical points equal to or higher than 70 points out of 100 will be analysed.

The formula used to establish the financial points is as follows:  $SF = (100 \times Fm)/F$

SF: Financial Score, Fm: Lowest Bid Amount, F: Bidder Amount

The final points (NF) of each bidder will be obtained as follows:

**Final points = (70 x technical points + 30 x financial points)/100.**

#### **15. Contract award**

The Contract shall be awarded to the bidder whose offer will be considered as the best bid that is, substantially compliant with the tender file and has the best Overall Score

#### **16. Validity of offers**

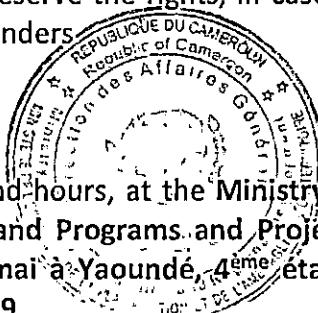
Bidders in this International Restricted Invitation to Tender shall remain bound by their bids for a maximum period of 120 (one hundred and twenty) days from the closing date for submission of bids.

#### **17. Addendum to the tender file**

The Minister of economy planning and regional development reserve the rights, in case of necessity, to make any further relevant changes to this call for tenders

#### **18. Additional information**

Additional information may be obtained every working days and hours, at the Ministry of Economy, Planning and Regional development, , Projection and Programs and Projects Preparation Division, Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4<sup>ème</sup> étage, Door n° 407. Tél : 222 23 55 19 / 677 37 91 01 ; Fax : 222 23 55 19



#### **19. Denouncement**

For any act of corruption, please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48

Yaoundé, the \_\_\_\_\_

**The Minister of the Economy, Planning  
and Regional Development**  
*"Project Owner"*

#### **AMPLIFICATION:**

- MINMAP (Pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (Pour publication et archivage) ;
- Président CISPM-CCCM-SPI (Pour information) ;
- Affichage (Pour information) ;
- Service du Marché (Pour archivage)
- Archives.

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

000011 APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 17 FEB 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

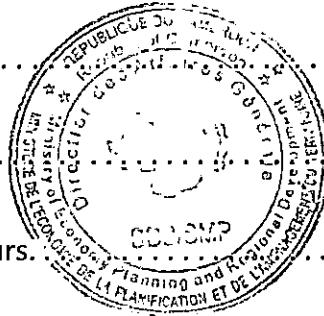
IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*

Pièce N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

## Table des matières

1.	Introduction.....
2.	Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours.....
3.	Etablissement des propositions..... Proposition technique..... Proposition financière.....
4.	Soumission, réception et ouverture des propositions.....
5.	Evaluation des propositions... Généralités..... Evaluation des Propositions techniques..... Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours.....
6.	Négociations.....
7.	Attribution du Contrat.....
8.	Publication des résultats d'attribution et recours.....
9.	Confidentialité.....
10.	Signature du marché.....
11.	Cautionnement définitif.....



# Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

## Introduction

### 1. Généralités

1.1. Est considéré comme Autorité Contractante le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargée des Marchés Publics.

1.2 Est considéré comme Maître d'Ouvrage, le Ministre de L'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

1.3 Le Maître d'Ouvrage sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.4. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.5. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.6. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

- a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue

de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;

- b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

a. Définitions :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

## 2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre

d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2.A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3.Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats,etl'ouverturedesplis,toutsoumissionnairequis'estimelésdansla procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4.Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'Autorité Contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq(05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

### **3. Etablissement des propositions**

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

#### **Proposition technique**

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes:

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de

soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

- 3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise;
- 3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce6):
- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
  - ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;
  - iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;
  - iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;
  - v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
  - vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;
  - vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
  - viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

**Proposition financière**

- 3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.
- 3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.
- 3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.
- 3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).
- 3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les

négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

#### **4. Soumission, réception et ouverture des propositions**

- 4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou sur charge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.
- 4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.
- 4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention "ORIGINAL" ou "COPIE", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.
- 4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention "PROPOSITION FINANCIERE" et l'avertissement "NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".
- 4.5. La Caution de Soumission peut être saisie:
  - a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité;
  - b. Si, le soumissionnaire retenu:
    - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
    - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
    - iii. refuse de recevoir notification du marché
- 4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.
- 4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

#### **5. Evaluation des propositions**

##### **Généralités**

- 5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.
- 5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les

décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

#### Evaluation des Propositions techniques

- 5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères(en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.
- 5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

#### Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

- 5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.
- 5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.
- 5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés. L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.
- 5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para- graphe 3.7.
- 5.10. En cas de sélection qualité-coût, la proposition financière conforme la moins disante(Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la

Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

- 5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

## 6. Négociations

- 6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas, des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

- 6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

- 6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

- 6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une

personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

- 6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

### **7. Attribution du contrat**

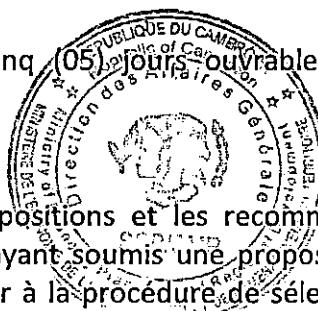
- 7.1. Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.
- 7.2. Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

### **8. Publication des résultats d'attribution être cours**

- 8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq(5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze(15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.
- 8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.  
Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

### **9. Confidentialité**

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.



### **10. Signature du marché**

- 10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.
- 10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.
- 10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

### **11. Cautionnement définitif**

- 11.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme

- stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, textes en vigueur, été mise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution établissement d'un bancaire ou d'un organisme financier agréé de première rang conformément aux textes en vigueur.
- 11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

0 0 0 0 1 1

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 17.07.2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*



Pièce N°3: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Clauses du RGAO	Données particulières
1.	Généralités
1.1	<p><b>Nom et adresse de l'Autorité Contractante:</b>  Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire</p>
1.2	<p>Nom, objectifs et description de la mission : REALISATION DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR</p>
1.3	<p>Aucune conférence préalable à l'établissement des propositions n'est prévue.  Noms, adresses des responsables du Maître d'Ouvrage:  Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble Ex-Amacam sis au Boulevard du 20 mai.</p>
1.4	<p>Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants: Documents disponibles portant sur les études antérieures concernant le projet le cas échéant.</p>
1.5	<p>Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de leurs sous-traitants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :</p> <p>a) définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :</p> <p>i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;</p> <p>ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;</p> <p>iii) "pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;</p> <p>iv) "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.</p> <p>b) rejette une proposition d'attribution si il en ressort que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.</p>
2	Eclaircissements, modifications apportées au DAO et recours
2.1	Des éclaircissements peuvent être demandés quatorze (14) jours avant la date

Clauses du RGAO	Données particulières
	<p><b>limite de remise des soumissions.</b></p> <p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande par écrit, télégramme, télécopie ou télex adressée à l'adresse suivante :</p> <p>Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes et Projets, Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4ème étage, Porte n° 407. Tél : 222 23 55 19 / 677 37 91 01 ; Fax : 222 23 55 19 ; E-mail : <a href="mailto:ngwenn@yahoo.frou">ngwenn@yahoo.frou</a>, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, Porte 217 de l'Immeuble Rose, tél : 655 95 67 57</p>
3	<b>Etablissement des propositions</b>
3.1	Les propositions doivent être soumises en Français ou en Anglais.
3.2	Le nombre de mois de travail du personnel spécialisé nécessaire à la mission est estimé à: <b>cinq (05) mois.</b>
3.3	<p>1. Le personnel doit posséder au minimum l'expérience suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Chef de Mission :</b> Expert senior en gestion des projets de développement. Il doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>o être Ingénieur ou Master II minimum en sciences économiques et sociales, en gestion des projets ou toute autre discipline similaire ;</li> <li>o Avoir au minimum 15 ans d'expérience dans les questions d'évaluation d'impact des projets de développement;</li> <li>o Avoir réalisé au minimum 05 missions en tant que chef de mission pour la réalisation des évaluations d'impact des projets de développement ;</li> <li>o Avoir réalisé au minimum 03 missions dans l'évaluation des projets énergétiques ou électriques</li> </ul> </li> <li>- <b>Expert socio-économiste:</b> Diplôme universitaire (minimum BAC +5) (formation dans les domaines de la sociologie, de l'économie, de la gestion, etc) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Avoir réalisé au minimum 04 missions dans le domaine des études socio-économiques ;</li> <li>o Avoir réalisé au minimum 02 missions dans le domaine des études socioéconomiques des projets énergétiques ou électriques.</li> </ul> </li> <li>- <b>Expert environnementaliste :</b> Diplôme universitaire (minimum BAC +5) (formation dans le domaine des sciences environnementales)</li> </ul> <p>✓ Avoir réalisé au minimum 04 missions dans le domaine des études</p>

Clauses du RGAO	Données particulières
	<p>d'impacts environnemental et social des projets de développement</p> <p>i. Avoir réalisé au minimum 02 missions dans le domaine des études d'impacts environnemental et social des projets énergétiques ou électriques.</p> <p>- Expert en barrage hydroélectrique : Diplôme universitaire (minimum BAC +5)/ ingénieur (formation dans le domaine du Génie civil)</p> <p>✓ Avoir réalisé au minimum 04 missions dans le domaine des barrages hydroélectriques</p> <p>ii. Avoir réalisé au minimum 02 missions dans le domaine des études d'impact des barrages hydroélectriques. N.P</p> <p>2. Les références de l'entreprise :</p> <p>Liste des travaux similaires déjà exécutés pendant les dix dernières années accompagnées de copies des Marchés (1<sup>ère</sup> et dernière pages) et des PV de réception et/ou de certificats de bonne fin des travaux.</p> <p>3. la liste du matériel :</p> <p>Elle devra contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• deux (02) ordinateurs de bureau;</li> <li>• deux (04) ordinateurs portables</li> <li>• deux (02) imprimantes et périphériques divers ;</li> <li>• Une photocopieuse (pour la mission en générale);</li> <li>• Une liaison internet, un fax ;</li> <li>• deux véhicules pick –up 4x4 double cabine ;</li> </ul>
3.3	L'élément de dépense locale doit être libellé en francs CFA.
3.4	Les propositions doivent demeurer valides cent vingt (120) jours après la date de soumission.
4	<b>Soumission, réception et ouverture des propositions</b>
4.1	Les propositions des soumissionnaires seront déposées sous plis fermés au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics, Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes et Projets, Cellule des Audits et des Analyses d'Impacts, Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4ème étage, Porte n° 410. Tél : 222 23 55 19, 6 77 37 91 01 ; Fax : 222 23 55 19; E-mail : <a href="mailto:ngwenn@yahoo.fr">ngwenn@yahoo.fr</a> ou, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, Porte 217 de l'Immeuble Rose, tél : 655

Clauses du RGAO	Données particulières
	<p>95 67 57 au plus tard le _____ à 13 heures, contre récépissé.</p> <p>Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous trois enveloppes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'enveloppe A contenant les Pièces administratives ;</li> <li>- l'enveloppe B contenant l'Offre technique ;</li> <li>- l'enveloppe C contenant l'Offre financière.</li> </ul> <p>Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A,B et C) , seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° /AOIR/MINEPAT/ CISPM-CCCM-SPI/2022 DU , EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISES OU GROUPEMENTS POUR LA REALISATION DE L' EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR</b></p> <p style="text-align: center;"><b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p>Les offres, rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devront au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, Porte 217 de l'Immeuble Rose, Tél : 655 95 67 57. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique</p>
4.3	<p>Le dossier administratif, technique et financier dûment établis doivent être présentés ainsi qu'il suit :</p>
4.3.1	<p><b>1). Enveloppe A : Le dossier administratif contiendra les pièces (originaux ou copies certifiées conformes à l'original datées de moins de trois mois et valables pour l'exercice en cours). Il s'agit notamment de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une déclaration d'intention de soumissionner et faisant connaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité, et les pouvoirs qui lui sont délégués, puis s'il s'agit d'une société, la raison sociale ;</li> <li>✓ Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Première Instance en original et datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>✓ L'attestation de non-redevance délivrée par la Direction générale des Impôts en original et datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>✓ L'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP en original et datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>✓ Une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de</li> </ul>

Clauses du RGAO	Données particulières
	<p>Prévoyance Sociale ou d'un de ses délégués, certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé les sommes dont il est redevable en original et datant de moins de trois (03) mois ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une attestation de domiciliation bancaire délivrée en original par une banque de premier ordre agréée par le ministère en charge des Finances et datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>✓ Une Caution de soumission d'un montant de quatre millions trois cent quarante mille (4 340 000) F CFA</li> <li>✓ La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de deux cent mille (200.000) F CFA ;</li> <li>✓ Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement ;</li> <li>✓ L'accord de groupement signé entre les membres du groupement et établi par devant le notaire, attestant que tous les membres de ce groupement sont responsables solidairement de la soumission et si celle-ci est retenue, de l'exécution du marché. Cet accord précisera en outre, la clé de répartition des paiements entre les membres le cas échéant ;</li> <li>✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière ;</li> <li>✓ Les Termes de Référence paraphés à chaque page et signés à la dernière ;</li> </ul> <p>Cette enveloppe fermée et scellée à l'exclusion de toute autre indication portera la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>VOLUME 1 : DOSSIER ADMINISTRATIF</b></p> <p style="text-align: center;"><b>APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° /AOIR/MINEPAT/ CISPM- CCCM-SPI/2021 DU , EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISES OU GROUPEMENTS POUR LA REALISATION DE L' EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR</b></p> <p style="text-align: center;"><b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p><b>2. Enveloppe B : Dossier technique</b></p> <p>Le volume 2 constituant le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La lettre de soumission de la proposition technique(Pièce9.6);</li> <li>• Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Pièce 9.8);</li> </ul> <p>Note méthodologique :</p>

Clauses du RGAO	Données particulières
	<p>Article 1: Un descriptif de l'approche technique et méthodologique permettant d'apprécier la compréhension des prestations à fournir ressortant l'analyse critique de la mission et des termes de référence (Pièce 9.9) ;</p> <p>Article 2: Un plan d'échantillonnage (à densifier)</p> <p>Article 3: Un plan de travail et une organisation du personnel décrivant le programme détaillé du déploiement des équipes et le chronogramme des activités ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnel</b></li> </ul> <p>La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Pièce 9.10);</p> <p>Les pièces ci-après sont produites pour le personnel clé et ne seront considérées dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises ci-après, datant de moins de trois (03) mois et se rapportant audit consultant sont fournies, dûment signées et en cours de validité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une copie du diplôme certifiée par une Autorité administrative compétente ;</li> <li>- Une attestation de présentation de l'original du diplôme ;</li> <li>- Un curriculum vitae daté et signé ;</li> <li>- Une attestation de disponibilité datée et signée par le personnel spécialisé proposé par le soumissionnaire ou son représentant habilité à soumettre la proposition ;</li> </ul> <p>NB : l'absence de l'une des pièces suscitées vaut la non prise en compte du personnel concerné.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parmi les informations clés, doivent figurer pour chacun des experts, le nombre d'années d'expérience du candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des années antérieures ;</li> </ul> <p>Toute autre information demandée dans le RPAO.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Références du BET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les copies de marchés (pages ressortant les montants, les références des marchés et les signatures),</li> <li>▪ Les procès-verbaux de recette technique ou de réception, ou les Attestations de bonne fin, ou les mains levées de caution de bonne fin des marchés présentés</li> </ul> </li> <li>• <b>Moyens techniques et matériels à mobiliser par le BET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les véhicules, le soumissionnaire, au cas où il en est le propriétaire, doit produire les photocopies des cartes grises certifiées par les</li> </ul> </li> </ul>

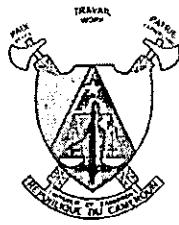
Clauses du RGAO	Données particulières
	<p>services des transports ou les attestations de dédouanement certifiées par l'autorité compétente et datant de moins de trois, et en cas de location, en plus des cartes grises justificatives des matériels, il présentera un projet de contrat de location ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pour les autres matériels, le soumissionnaire produira des factures certifiées par une autorité compétente;</li> <li>• déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier</li> </ul> <p>La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.</p> <p>Cette enveloppe fermée et scellée à l'exclusion de toute autre indication portera la mention suivante :</p> <p><b>VOLUME 2-OFFRE TECHNIQUE</b></p> <p><b>APPELD'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° /AOIR/MINEPAT/ CISPM-CCCM-SPI/2022 DU EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISES OU GROUPEMENTS POUR LA REALISATION DE L' EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR</b></p> <p><b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p><b>3. Volume3: La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées de l'article s3.6du RGAO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La soumission timbrée, datée, signée,et timbrée au tarif en vigueur et conforme au modèle ci-joint ;</li> <li>- Le Bordereau des Prix Unitaires ;</li> <li>- Le cadre du Détail Quantitatif et Estimatif ;</li> <li>- Le Sous-détail des prix</li> </ul> <p>Cette enveloppe fermée et scellée à l'exclusion de toute autre indication portera la mention suivante:</p> <p><b>VOLUME 3 : OFFRE FINANCIERE</b></p> <p><b>APPELD'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° /AOIR/MINEPAT/ CISPM-CCCM-SPI/2022 DU , EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISES OU GROUPEMENTS POUR LA REALISATION DE L' EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR</b></p> <p><b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p>
4.6.2	Les propositions des soumissionnaires seront déposées au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à la Direction

Clauses du RGAO	Données particulières
	<p>des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, Porte 217 de l'Immeuble Rose, Tel : Tel : 655 95 67 57. au plus tard le <u>3 MAR 2022</u> à 13 heures.</p> <p>Les offres administrative et technique seront ouverts dans un premier temps par la Commission Interne Supplémentaire de Passation des Marchés Publics auprès du MINEPAT (CISPM-CCCM-SPI), sise au Rez-de-chaussée de l'Annexe N°1 de l'immeuble abritant ses services, le <u>23 MAR 2022</u>, à partir de 14 heures précises, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>
4.6.3	La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières qui s'opérera dans un second temps
5	<b>Evaluation des propositions</b>
5.1	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Critères éliminatoires :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de l'une des pièces administratives après le délai réglementaire de 48 heures ;</li> <li>2. Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;</li> <li>3. Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;</li> <li>4. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et son absence sur la liste des entreprises défaillantes émise par le Ministère des Marchés Publics (MINMAP).</li> <li>5. Note technique inférieure à 70 points sur 100;</li> <li>6. Présence d'une information financière dans l'offre technique ou le dossier administratif.</li> </ol> </li> <li>- <b>Critères essentiels</b></li> </ul> <p>L'offre technique de chaque soumissionnaire donnera lieu à une note technique (Nts) évaluée sur 100 points et sur la base des critères essentiels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'offre..... 5 points</li> <li>- Qualifications du personnel d'encadrement..... 40 points</li> <li>- Références du BET..... 20 points</li> <li>- Méthodologie de la mission..... 20 points</li> <li>- Moyens techniques et Matériels..... 15 points.</li> </ul>
5.2	L'ouverture des offres financières se fera dans les mêmes conditions, à une date qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif complet et conforme et une offre technique satisfaisante aux

Clauses du RGAO	Données particulières
	exigences du Dossier d'Appel d'Offres.
5.3	<p><b>Méthode de sélection du Consultant</b></p> <p>Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre a été évaluée la mieux disante. La note Globale (NG) à attribuer au candidat sera calculée sur la base de la formule :</p> $SF = (100 \times Fm)/F.$ <p>SF : Score Financier, Fm : Montant de l'offre la mieux disante, F : Montant du soumissionnaire</p> <p>La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :</p> $\text{Note finale} = (70 \times \text{note technique} + 30 \times \text{Score financier})/100.$
6	<b>Attribution du contrat</b>
6.1	Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre a été évaluée la mieux disante.
7	<p><b>Signature du marché</b></p> <p>Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la CISPM-CCCM-SPI/MINEPAT puis transmis à la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Services et des Prestations Intellectuelles pour examen et avis</p>
7.2	le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Maître d'Ouvrage) signe le marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la susvisée et souscrit par l'attributaire.
7.3	<p><b>Etablissement du marché</b></p> <p>Le Marché sera établi à partir de l'offre du soumissionnaire retenu.</p>
7.4	<p><b>Exécution du marché</b></p> <p>Le marché sera executé dès la date de Notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations</p>
8	<b>Cautionnement définitif</b>
	Le cautionnement définitif ne saurait être inférieur à deux pour cent (5%) et supérieur à cinq pour cent (5%) du montant initial du marché, augmenté le cas échéant, du montant des avenants

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°.....AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 7 FEB 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

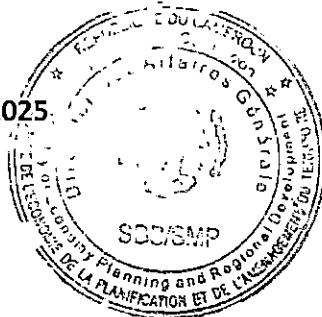
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*



Pièce N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

## SOMMAIRE

### TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

<b>CHAPITRE I : GENERALITES .....</b>
Article 1er : Objet du marché .....
Article 2 : Procédure de Passation du Marché .....
Article 3 : Définitions et attributions .....
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables.....
Article 5 : Pièces constitutives du marché .....
Article 6 : Textes généraux applicables.....
Article 7 : Communication .....
Article 8 : Ordres de service .....
Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles .....
Article 10 : Matériel et personnel du prestataire .....
<b>CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES .....</b>
Article 11 Garanties et cautions .....
Article 12 : Montant du marché .....
Article 13 : Lieu et mode de paiement .....
Article 14 : Variation des prix .....
Article 15 : Formules de révision des prix .....
Article 16 : Formules d'actualisation des prix .....
Article 17 : Avances .....
Article 18 : Règlement des prestations .....
Article 19 : Intérêts moratoires .....
Article 20 : Pénalités de retard .....
Article 21 : Décompte final .....
Article 22 : Décompte général et définitif .....
Article 23 : Régime fiscal et douanier .....
Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés .....
<b>CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS .....</b>
Article 25 Consistance des prestations
Article 26 : Délais d'exécution du marché .....
Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage .....
Article 28 : Obligations du prestataire .....
Article 29 : Assurances .....
Article 30 : Programme d'exécution .....
Article 31 : Agrément du personnel .....
Article 32 : Sous-traitance .....

<b>CHAPITRE IV : DE LA RECETTE .....</b>
Article 33 : Commission de suivi et recette .....
Article 34 : Recette des prestations .....
<b>CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>
Article 35 : Cas de force majeure .....
Article 36 : Résiliation du marché .....
Article 37 : Différends et litiges .....
Article 38 : Edition et diffusion du présent marché .....
Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du marché .....



## **TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

### **CHAPITRE I : GENERALITES**

#### **Article 1<sup>er</sup>: Objet du marché**

Le présent marché a pour objet le recrutement d'un cabinet d'études, entreprise ou groupement en vue de la réalisation de l'évaluation à mi-parcours des effets/impacts socioéconomiques du projet hydroélectrique de LOM PANGAR en procédure d'urgence

#### **Article 2: Procédure de passation du marché**

Le présent marché est passé par un Appel d'Offres International restreint en procédure d'urgence N° \_\_\_\_\_ /AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 du \_\_\_\_\_

#### **Article 3: Définitions et attributions**

##### **3.1. Définitions générales**

- **L'Autorité Contractante est :** le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation par le point focal désigné à cet effet. Il est en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations ;
- **Le Maître d'Ouvrage est :** le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations.
- **Le Chef de Service du marché est:** le Chef de Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes et Projets au MINEPAT, ci-après désigné le Chef de service. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- **L'Ingénieur du marché est :** le Chef de la Cellule des Audits et des Analyse d'Impacts, ci-après désigné l'Ingénieur. Il est responsable du suivi technique du marché.
- **Le prestataire est:** \_\_\_\_\_;

##### **3.2. Nantissement**

- **L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est :** le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
- **L'organisme ou le responsable chargé du paiement est :** le Trésorier-Payeur Général du Ministère des Finances ;

**Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est :** le Chef de la Cellule des Audits et des Analyse d'Impacts, du MINEPAT.

**NB :** Le nantissement est soumis aux règles applicables en cette matière aux marchés publics de l'Etat.

## **Article 4 : Langue, lois et règlements applicables**

4.1 : La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## **Article 5 : Pièces constitutives du marché**

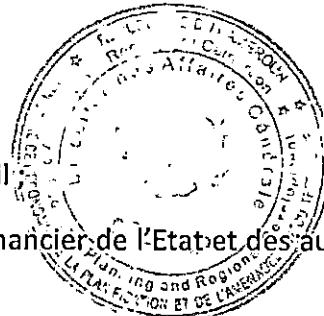
Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les Termes de Référence (TDR) ;
- Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : le bordereau des prix unitaires, le devis quantitatif et estimatif, le sous-détail des prix;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics des services et de prestations intellectuelles
- Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

## **Article 6: Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes ci-après :

- La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail
- La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- La Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022;
- Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Le Décret 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le Décret n°2013/0065/PM du 13 janvier 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social ;
- Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et la Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication dudit Décret ;



- L'Arrêté n°033/CAB/PM du 20 avril 2005 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales-(CCAG) applicable aux Marchés Publics ;
- La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- La Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
- La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- La circulaire n°00000 242/C/MINFI du 30 décembre 2020, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le MARCHE en vigueur au Cameroun.

#### **Article 7: Communication**

Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après:

- a. Dans le cas où le cocontractant est le destinataire, les correspondances seront valablement adressées : (adresse du Cocontractant à préciser).
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées à Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

#### **Article 8: Ordres de service**

**8.1** L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

**8.2** Sur proposition du Chef de Service du Marché, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché au Cocontractant avec copie, à l'Ingénieur du marché, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

**8.3** Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du Marché ou le Maître d'œuvre, le cas échéant.

8.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d’Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l’Ingénieur et au Maître - d’œuvre.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par le Maître d’Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service avec copie à l’Ingénieur.

8.6. Le prestataire dispose d’un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d’émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d’exécuter les ordres de service reçus.

8.7. S’agissant des ordres de service signés par l’Autorité Contractante et notifiés par le Maitre d’Ouvrage, la notification doit être faite dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de transmission par l’Autorité Contractante au Maitre d’Ouvrage. Passé ce délai, l’Autorité Contractante constate la carence du Maitre d’Ouvrage, se substitue à lui et procède à ladite notification.

#### Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles

Le présent marché n'est pas subdivisé en tranches.

#### Article 10 : Matériel et personnel du prestataire

10.1 Dans son offre, le Cocontractant s'est engagé à mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour la bonne exécution des travaux suivant les règles de l'art et d'après les conditions du présent CCAP. Le personnel proposé dans l'offre est le suivant :

N° ordre	Désignation de l'expert	Nom et Prénoms de l'Expert	Qualification	Nombre d'année d'expérience
N°1	Chef de mission			
N°2	Expert socio économiste			
N°3	Expert environnementaliste			
N°4	Expert en barrage hydroélectrique			

10.2. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d’Ouvrage ou du Chef de service. En cas de modification, le prestataire le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités

10.4. Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.

## CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES

### Article 11: Garanties et cautions

#### 11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC du marché. Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du prestataire.

#### 11.2. Cautionnement de garantie

Non applicable.

#### 11.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Non applicable

### Article 12: Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort des tableaux des coûts et de l'état récapitulatif des coûts ci-joints, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises(TTC); soit:

- Montant HTVA: \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de la TVA (19,25%) : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de l'AIR (2,2%) : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de la TTC : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA

Net à percevoir = HTVA-AIR-TSR (\_\_\_\_\_) francs CFA

### Article 13 : Lieu et mode de paiement

Les règlements à effectuer par le Maître d'Ouvrage se feront en francs CFA, soit (*montant en chiffres et en lettres HTVA*), par crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du Prestataire à la banque \_\_\_\_\_

### Article 14: Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

### Article 15: Formules de révision des prix

Les prix de ce marché ne sont pas révisables.

### Article 16: Formules d'actualisation des prix

Les prix de ce marché ne sont pas actualisables.

### Article 17: Avances

Non applicable

### Article 18 : Mode de règlement des prestations

18.1 : L'échelonnement des paiements des prestations correspond à la validation et à l'approbation des rapports suivants :

Livrables valant paiement	Pourcentage du montant hors taxes de la rémunération du consultant
Un "rapport 0: "cadrage/démarrage de la mission d'évaluation".	10% du montant hors taxes du marché concernant la rémunération du consultant
Un rapport 1 : "état des lieux de la mise en œuvre du projet "	15% du montant hors taxes du marché concernant la rémunération du consultant
Un rapport 2: "Diagnostic approfondi	15% du montant hors taxes du marché concernant la rémunération du consultant
Un rapport 3 : "recommandations opérationnelles et les suggestions de l'évaluation	15% du montant hors taxes du marché concernant la rémunération du consultant
Un rapport 4 :"Rapport final de l'évaluation à mi-parcours des effets/impacts socioéconomiques du projet hydroélectrique de Lom Panaar	25% du montant hors taxes du marché concernant la rémunération du consultant
Un rapport 5 « Rapport de synthèse de l'évaluation »..	20% du montant hors taxes du marché concernant la rémunération du consultant

Les décomptes en sept (07) exemplaires, seront présentés par le prestataire en francs CFA à l'Ingénieur du Marché, accompagné d'une demande de paiement. La demande de paiement doit faire apparaître le montant total du marché, le montant des sommes déjà perçues et le montant de la facture concernée.

Les versements d'acomptes interviennent dans les trente (30) jours à compter de la date de transmission au comptable compétent des constatations ouvrant droit à paiement.

#### 18.2 : Décompte général- Etat du solde

Après approbation du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général faisant apparaître la récapitulation des sommes déjà perçues ainsi que du solde à verser. Cette récapitulation constitue le décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'ouvrage, et l'acceptation par ce dernier dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs

## **Article 19 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 166 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics

## **Article 20: Pénalités de retard**

### **A. Pénalités de retard**

**20.1.** Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

**20.2.** Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants.

### **B. Pénalités spécifiques**

Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières par jour calendrier de retard suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif : 20 000 F CFA ;
- Remise tardive des assurances : 20 000 F CFA ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait du Prestataire : 50 000 F CFA.

## **Article 21: Décompte final**

**21.1** Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de quinze (15) jours après la date de réception provisoire, le prestataire établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisées qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

**21.2.** Le Chef de service du Marché dispose d'un délai de sept (7) jours pour notifier le projet rectifié et accepté à l'Ingénieur du Marché.

**21.3.** Le prestataire dispose d'un délai de sept (7) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

## **Article 22: Décompte général et définitif**

**22.1.** Le Chef de service du Marché dispose d'un délai de sept (7) jours pour établir le décompte général et définitif au prestataire.

Le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le prestataire et l'Autorité Contractante. Ce décompte comprend :

- Le décompte final ;

- L'acompte pour solde ;
- La récapitulation des acomptes mensuels.

**22.2.** La signature du décompte général et définitif sans réserve par le prestataire, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

**22.3.** Le cocontractant dispose d'un délai de sept (7) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

#### **Article 23: Régime fiscal et douanier**

La loi des Finances en vigueur définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constitue l'un des éléments des sous détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

#### **Article 24: Timbres et enregistrement des marchés**

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur

### **CHAPITRE III: EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **Article 25 : Consistance des prestations**

##### **25.1 : objectif général**

L'objectif général est d'analyser à court et moyen termes (mi-parcours), les changements socioéconomiques issus de la mise en œuvre du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar

##### **25.2 : objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, il s'agira d'analyser et d'évaluer la mise en œuvre du projet Hydroélectrique de Lom Pangar sur les plans : institutionnel et juridique, technique, socio-économique, financier, socio-environnemental et sur son niveau de contribution au développement du pays.

#### **Article 26 : Délai d'exécution du marché**

26.1. La durée maximale pour la réalisation des prestations est de cinq (05) mois

26.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **Article 27: Obligations du Maître d'Ouvrage**

27.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.

27.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.



## **Article 28: Obligations du prestataire**

28.1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

28.2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

28.3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit à l'Autorité Contractante et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par l'Autorité Contractante auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

28.4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

28.5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés à l'Autorité Contractante.

28.6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant vingt-quatre (24) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés à l'Autorité Contractante découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

28.7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

28.8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

## **Article 29: Assurances**

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après dans un délai de quinze (15) à compter de la notification du marché

- Assurance responsabilité civile, chef d'entreprise ;
- Assurance des risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations.

## **Article 30: Programme d'exécution**

Dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le prestataire soumettra, en cinq (05) exemplaires, à l'approbation du Chef de service du Marché, après avis de l'Ingénieur du Marché, le programme d'exécution des prestations.

Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis.

Deux (02) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de huit (08) à quinze (15) jours à partir de leur réception avec :

- Soit la mention d'approbation « BON POUR EXECUTION » ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le Prestataire disposera alors de huit (08) jours pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service disposera alors d'un délai de cinq (05) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le Chef de Service n'atténuerait en rien la responsabilité du Prestataire. Cependant les prestations exécutées avant l'approbation du programme ne seront ni constatés ni rémunérés. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le Prestataire tiendra constamment à jour, un planning des prestations qui tiendra compte de l'avancement réel des prestations. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Chef service du Marché.

Après approbation du programme d'exécution par le Chef service du Marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (05) jours à l'Autorité Contractante, sans effet suspensif de son exécution.

Toutefois s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des prestations, l'Autorité Contractante retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception.

### **Article 31 : Agrément du personnel**

Si l'Autorité Contractante demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

L'Autorité Contractante se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante

### **Article 32: Sous-traitance**

Non applicable

## **CHAPITRE IV : DE LA RECETTE**

### **Article 33 : Commission de suivi et de recette technique**

Avant la réception des prestations, le prestataire demande par écrit au Maître d’Ouvrage avec copie à l’Autorité contractante, à l’Ingénieur du Marché et à l’organisme payeur.

La Commission de suivi et de recette sera composée des membres suivants :

- le maître d’ouvrage ou son représentant : **Président** ;
- le chef Service des marchés du MINEPAT : **Membre** ;
- l’ingénieur du marché : **Rapporteur**
- un représentant de la Division des Affaires Juridique du MINEPAT : **Membre** ;
- un représentant de la Direction Générale de la Coopération du MINEPAT : **Membre** ;
- un représentant de la Cellule des Grands Projets du MINEPAT ; **Membre** ;
- un représentant de la Cellule des Cadres de Dépenses à Moyen Terme ; **Membre** ;
- quatre représentants de la Cellule des Audits et des analyses d’impacts du MINEPAT ; **Membre** ;
- un représentant du Ministère de l’Eau et de l’Energie ; **Membre** ;
- un représentant du Ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable ; **Membre** ;
- représentant d’Electricity Developement Cooporation (EDC) ; **Membre** ;
- représentant de la Banque Mondiale (BM) ; **Membre** ;
- représentant de la Banque Européenne d’Investissement (BEI) ; **Membre** ;
- représentant de la Banque Africaine de Développement (BAD) ; **Membre** ;
- représentant de l’Agence Française de Développement (AFD) ; **Membre** ;
- représentant de et la Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale (BDEAC) ; **Membre** ;
- un représentant du Ministère des Marchés Publics : **Observateur** ;
- le cocontractant, invité.

Les membres de la commission sont convoqués à la réception par courrier dans un délai de dix (10) jours au moins avant la date de réception.

#### **Article 34 : Recette des prestations**

Cette commission se réunira à chaque phase d’approbation sur convocation de son président. Elle vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux Termes de référence du Marché et émettra son avis sur les documents reçus à l’attention du Chef de Service du Marché.

L’approbation est sanctionnée par la délivrance d’une attestation de service signée par l’Ingénieur du marché. Un procès-verbal de recette sanctionne chaque recette des prestations.

### **CHAPITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES**

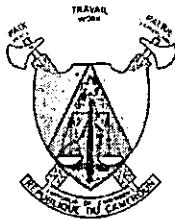
#### **Article 35 : Cas de force majeure**

La force majeure s’entend par tout évènement imprévisible et insurmontable qui empêcherait au Prestataire de remplir tout ou une partie de ses obligations contractuelles.

Le Prestataire informera le Maître d’Ouvrage par écrit dans un délai de huit (08) jours de tout cas de force majeure. Dès qu’une telle information sera confirmée par le Maître d’Ouvrage, le Prestataire pourra se voir dégagé de toutes responsabilités pour manquement au respect de ses engagements par l’Autorité Contractante.

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

000017

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 17 FEB 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*

Pièce N°5 : TERMES DE RÉFÉRENCE

### **Article 36: Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié conformément aux dispositions de l'article 180 et suivant du Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations ;
- Non-respect des conditions de remplacement d'un membre du personnel par le prestataire.

### **Article 37 : Différends et litiges**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

### **Article 38 : Edition et diffusion du présent marché**

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Prestataire et fournis à l'Autorité Contractante pour diffusion.

### **Article 39 et dernier: Entrée en vigueur du marché**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par cette dernière.



## - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Localisé dans la Région de l'Est du Cameroun, le Projet Hydroélectrique de Lom Pangar (PHLP) est l'un des onze grands projets de première génération du Cameroun inscrits dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Il vise l'augmentation de la capacité de production d'électricité et du débit garanti disponible en période d'étiage aux usines hydroélectriques de Songloulou, d'Édéa et à terme, à toutes les usines situées en aval, avec pour corollaire l'amélioration de l'accès à l'électricité au Cameroun, pour faire face aux besoins grandissants des populations.

Ce projet consiste en la construction d'un barrage de retenue de 6 milliards de m<sup>3</sup>, d'une centrale hydroélectrique au pied du barrage d'une capacité de 30 Mw d'une ligne électrique de transport et d'extension de réseaux pour la Région de l'Est, ainsi que de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures environnementales et sociales, dont la réalisation de plusieurs infrastructures communautaires au bénéfice des populations.

Le PHLP est financé par l'Etat du Cameroun avec l'appui de la Banque Mondiale (BM), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC). Ce financement est réparti tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau : Répartition du financement du PHLP**

Source de financement	Montant du financement (en FCFA convertis depuis le Dollars US)	Pourcentage du coût du projet
Etat	99 500 000 000	40%
Banque Mondiale	66 000 000 000	27%
BAD	14 500 000 000	6%
BDEAC	7 500 000 000	3%
BEI	20 000 000 000	8%
AFD	39 500 000 000	16%
Coût total du projet	247 000 000 000	100%

**Source :** Rapport d'implémentation et de résultat du PHLP, Banque Mondiale, 23 Décembre 2019.

Le PHPL est structuré en quatre (04) composantes qui sont :

**Composante 1 : Construction du barrage réservoir de Lom Pangar (achevée et mise en service)**

1. Travaux de construction du barrage réservoir de Lom Pangar, d'une capacité utile de 6 milliards de m<sup>3</sup>; ce barrage portera la puissance garantie des deux centrales, de 450 Mw en 2010 à 729 Mw en 2015.

2. Travaux préparatoires (Ponts, voies d'accès, et Cités du Maître d'ouvrage).

**Composante 2 : Usine de pied et réseaux HT, MT, BT. (usine en cours de construction)**

- a) Usine de pied de 30 Mw équipée de quatre groupes de puissance nominale de 7,5 Mw, et poste évacuateur ;
- b) Ligne 90 Kv Lom Pangar-Bertoua et Poste 90/30 Kv de Bertoua équipé de deux transformateurs abaisseurs ;
- c) Réseau MT (30 Kv)/ BT et Branchements sur l'axe Bertoua-Deng Deng-Ouami, Belabo-Goyoum et Bertoua-Yangamo ;
- d) Lignes de 90 kV Bertoua – Abong-Mbang et Bertoua – Batouri; Postes 90/30 Kv de Abong-Mbang et Batouri équipés d'un transformateur 90/30 Kv de 20 MVA ;
- e) 600 Km de ligne MT 30 Kv dans la Région de l'Est et 200 Km de ligne BT ; 10 000 branchements avec compteurs à pré paiement ; 100 foyers d'éclairage public.

**Composante 3 : Mesures environnementales et sociales (en cours de mise en œuvre)**

2. Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;
3. Plan d'Indemnisation et de Recasement (PIR) ;
4. Plan de Développement Local (PDL).

**Composante 4 : Assistance Technique et gestion du projet:(En cours de mise en œuvre)**

- a) Mise en place de la Gestion de l'eau à des fins hydroélectriques sur la Sanaga ;
- b) Communication et prévention des conflits ;
- c) Gestion du projet.

Les objectifs du PHLP sont de :

- Augmenter la capacité de régulation du bassin de la Sanaga ;
- Accroître la production des centrales hydroélectriques existantes de Song Loulou et Edéa ;
- Renforcer l'offre d'énergie dans la Région de l'Est ;
- Permettre l'amélioration des autres projets hydroélectriques à établir dans le bassin versant de la Sanaga ;
- Améliorer sensiblement des conditions de vie des populations.

**China International Water & Electric Corporation** est en charge de la construction du barrage réservoir et de l'usine de pied sous le contrôle du Consortium COYNE ET BELLIER – ISL qui en assure la maîtrise d'œuvre

La mise en eau du barrage a débutée en 2015 et est terminé depuis la fin de l'année 2016. Depuis lors, il a été constaté que ce barrage génère plusieurs effets socioéconomiques perceptibles notamment son potentiel halieutique, qui contribue entre autres à la création d'emplois, le développement de commerces de proximité et le désenclavement des populations riveraines.

Par ailleurs, en plus du potentiel halieutique sus évoqué, le bassin de Lom Pangar présente d'importants atouts, notamment :

- **Touristique**, à travers non seulement le barrage qui en lui-même constitue une curiosité, mais aussi la présence du massif forestier de Deng Deng qui, faut-il le rappeler protège la partie Sud du Cameroun de l'avancée de la savane ;
- **Agricole**, à travers notamment l'agriculture de crue, liée à l'abondance de l'eau et d'importantes terres arables ;
- **Minier**, notamment dans l'arrondissement de Betaré Oya, où l'on note une importante activité d'extraction d'or ;
- **Forestier**, à travers une importante zone de forêt relativement exploitée.

Autant d'opportunités qui prédisposent la zone de Lom Pangar comme un véritable levier de développement économique.

De plus, le 23 janvier 2020, 03 contrats ont été signés pour la mise en œuvre de la composante 02 du projet hydroélectrique de Lom Pangar concernant la construction et la mise en service d'une usine de 30 Mw au pied du barrage et les réseaux de ligne HT, MT et BT, afin d'électrifier presque 150 localités dans ladite région.

Au regard d'une part, du caractère stratégique du PHLP pour l'atteinte des objectifs de développement contenus dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 du Cameroun, d'autre part de l'achèvement et de la mise en service de la composante 1 du projet, et par ailleurs du démarrage des travaux relatifs à la composante 2, il serait important et primordial d'évaluer à mi-parcours ses effets/impacts , afin de capitaliser les gains et enseignements qui en sont issus, et d'améliorer sa mise en œuvre ainsi que celle des projets similaires.

Les présents termes de référence décrivent la mise en œuvre de cette activité d'évaluation à mi-parcours des effets/impacts du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar.

## 2. OBJECTIFS

### 2.1. Objectif général

L'objectif principal est d'analyser à court et moyen termes (mi-parcours), les changements socioéconomiques issus de la mise en œuvre du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar

### 2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira dans le cadre du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar de :

**Sur le plan institutionnel et juridique:**

- Identifier tous les acteurs institutionnels et analyser leurs rôles et responsabilités ainsi que leur performance dans la réalisation du projet;
- Identifier, décrire et analyser tous les instruments juridiques en rapport avec le projet ;
- Analyser les conventions de financement du projet.

#### **Sur le plan technique :**

- Evaluer l'état de fonctionnement des ouvrages construits ;
- Evaluer la fréquence d'entretien du barrage ;
- Analyser la politique d'entretien et de maintenance du barrage ;
- Recenser tous les contrats de sous-traitance ;
- Evaluer la capacité de réaction en cas d'incident ;
- Evaluer la capacité de l'ouvrage à retenir de l'eau ;
- Evaluer la capacité du barrage à réguler le débit de la Sanaga ;
- Evaluer les nouvelles productions d'énergies des barrages de la Sanaga et de Song LouLou ;
- Ressortir les avantages et les inconvénients de la technologie utilisée ;
- Faire ressortir les points à améliorer pour une exploitation optimale du barrage ;
- Faire des recommandations opérationnelles pour l'arrimage de l'exploitation aux normes internationales.

#### **Sur le plan de la passation des marchés :**

- Analyser les procédures de passation des marchés utilisées ;
- Analyser l'impact de ces procédures sur l'exécution du projet et ses résultats.

#### **Sur le plan de la gestion administrative du projet :**

- Analyser les mécanismes de gouvernance interne du projet (suivi-évaluation-audit interne) ;
- Analyser l'efficacité de fonctionnement de l'unité de gestion du projet ;
- Analyser l'organisation, le fonctionnement et les interactions des organes sociaux du projet et de direction du projet ;
- Evaluer le calendrier initial du projet et son état de mise en œuvre.

#### **Sur le plan socioéconomique :**

- Analyser les forces et les faiblesses du projet ;
- Evaluer les acquis, pertes et/ou écarts du projet ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur l'économie et le bien-être des populations ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les barrages hydroélectriques d'Edéa et de Songloulou ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les entreprises ;
- Apprécier les effets et impacts du projet sur les activités de pêche ;

- Analyser la durabilité des acquis (stratégie de pérennisation) ;
- Evaluer la valeur ajoutée du projet (le contrefactuel) ;
- Formuler les constats et les recommandations sur l'impact du projet.

#### **Sur le plan financier :**

- Evaluer les contributions de tous les partenaires et de l'Etat et regrouper ces financements par composante du projet ;
- Evaluer les contributions du projet au remboursement de la dette ;
- Apprécier le coût (prix des interventions) et les modes de financement du projet.

#### **Sur le plan social et environnemental**

- Examiner et porter une appréciation sur les mesures environnementales et sociales du projet ;
- Formuler des recommandations pour une actualisation des mesures environnementales et sociales du projet ;
- Analyser la mise en œuvre du PGES, du PIR et du PDL ;
- Procéder à une évaluation de la gestion du projet en rapport avec les exigences environnementales et de développement durable ;
- Evaluer et apprécier la contribution du projet à la création d'emplois.

#### **Sur le plan de la contribution au développement**

- Analyser la contribution du projet au désenclavement de sa zone d'implantation ;
- Analyser la contribution du projet à la promotion du genre ;
- Evaluer la contribution du projet à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 du Cameroun.

### **3. RESULTATS**

A l'issue de l'évaluation des différents domaines identifiés en objectifs, il est attendu un rapport comprenant :

- ✓ Un état des lieux de la mise en œuvre du projet qui fait le bilan de sa réalisation et des propositions en vue d'un fonctionnement optimal du projet ;
- ✓ Un diagnostic approfondi qui met en exergue l'ensemble des problèmes rencontrés au cours de la mise en œuvre du projet, une analyse et une appréciation des changements apportés par la mise en œuvre du projet et la durabilité des acquis ;
- ✓ Des recommandations opérationnelles et suggestions en vue d'une optimisation de l'exploitation du projet ;

- ✓ Un plan d'actions détaillé, réaliste et soutenable pour la mise en œuvre des recommandations formulées.

## 4. DEMARCHE OPERATIONNELLE

### 4.1. Le champ de l'évaluation

L'évaluation portera sur les effets/impacts socio-économiques à mi-parcours, issus de la mise en œuvre du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar depuis 2015.

### 4.2. Les modalités de mise en œuvre

Pour la réalisation de cette mission, le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire recruterá un consultant indépendant ayant des compétences avérées dans le domaine de l'évaluation d'impact des grands projets d'infrastructures.

#### 4.2.1. Coordination et supervision de la mission

L'étude sera conduite sous la supervision du MINEPAT et la coordination directe de la DGEPIP/MINEPAT et du MINNE qui apporteront leur assistance au Consultant notamment lors des enquêtes de terrain et pour toutes questions techniques relatives à l'exécution de la prestation.

La DGEPIP s'assurera de la conformité des services fournis par le Consultant en rapport avec les termes de référence et organisera des séances de validation des différents livrables.

#### 4.2.2. Responsabilité du Client

A la mise en vigueur du contrat, le MINEPAT mettra en place un Groupe de Travail chargé de suivre l'exécution de la prestation. Le Client mettra à la disposition du Consultant tous les documents et études en sa possession, disponibles et nécessaires à la bonne exécution de la mission.

En plus, le MINEPAT, facilitera au Consultant, l'accès aux informations nécessaires au bon déroulement de l'étude, détenues par d'autres institutions. Les frais d'acquisition des données payantes seront à la charge du Consultant et devront être prévus dans son budget.

#### 4.2.3. Responsabilité du Consultant

Le Consultant est entièrement responsable de l'exécution de la présente mission et est tenu d'y affecter le personnel nécessaire à son bon déroulement. Le Consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution dans les délais impartis à l'étude. Il respectera les dates convenues de début et de fin de l'étude ainsi que les dates intermédiaires de remise des livrables.

Il exécutera sa mission avec toute la compétence et la diligence requises et conformément aux règles de l'art reconnues. Le Consultant devra garder la confidentialité sur les données et les résultats obtenus dans le cadre de l'étude.

### 4.3- Accords de confidentialité et les clauses de confidentialité

Une discréction absolue et un respect des principes de confidentialité indispensables à la réussite de ce type de mission devront être respectés par l'équipe des évaluateurs. A ce propos, tous les membres de l'équipe des évaluateurs signeront des accords de

confidentialité avec le Gouvernement représenté par le Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire:

Le but de ces accords est d'éviter que les données fournies par les parties ne soient utilisées par les évaluateurs pour compromettre soit les politiques économiques du Gouvernement, soit les interventions des Partenaires Techniques et Financiers.

En outre, le Gouvernement ainsi que toutes les parties prenantes travailleront dans le strict respect des clauses de confidentialité contractuelles afin de permettre la réalisation de l'évaluation dans les délais impartis.

#### **4.4- Les sources de données**

Pour la mission, le consultant procèdera à une collecte d'informations et/ou données auprès de toutes les parties prenantes. A cet effet, le Ministre de Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, saisira toutes les parties prenantes identifiées par les consultants, pour la mise à disposition des informations utiles.

A travers une démarche participative, le consultant devra tenir compte et intégrer les points de vue de toutes les parties prenantes.

L'équipe du consultant devra capitaliser les travaux et études qui ont déjà été réalisés dans le domaine de l'évaluation du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar. Il s'agira notamment de :

1. Le document du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar ;
2. Les rapports d'activités du projet ;
3. Les rapports de suivi-évaluation du projet ;
4. Les rapports de suivi trimestriels du projet de EDC ;
5. Les rapports de revue du projet ;
6. Le rapport de l'évaluation comptable et financier du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar (PHLP) au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
7. Le rapport de l'étude environnementale du barrage de Lom Pangar ;
8. Le rapport de l'étude consistant à faire du potentiel halieutique de Lom Pangar, un levier de développement de la Région de l'Est ;
9. Le rapport d'implémentation et de résultats du projet de la Banque Mondiale ;
10. Les rapports des cadres de coopération avec les PTF ;
11. Les documents Aide-mémoire des PTFs ;
12. Les rapports du panel d'experts du projet ;
13. Les textes mettant en place l'unité de gestion du projet ;
14. Les conventions de financement des projets ;

#### 4.5. La collaboration avec le Groupe de travail

Pour l'accomplissement de sa mission, l'équipe du consultant bénéficiera d'un accompagnement et d'un suivi étroit par un **Groupe de Travail** qui sera mis en place par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Maître d'Ouvrage. Ce Groupe de Travail est le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) de l'évaluation. Son Secrétariat Technique, assurera l'interface entre le Groupe de Travail et le consultant.

A chaque fois qu'il sera invité, le personnel clé de la mission devra assister aux sessions du Secrétariat Technique et/ou du Groupe de Travail.

#### 4.6- La séquence des rapports

Cinq rapports d'étape sont attendus du consultant à titre indicatif. De même, une appréciation de la séquence desdits rapports (livrables) devra être faite par le consultant. Par ailleurs, lors des séances de validation, le consultant devra produire et mettre à la disposition du Groupe de Travail des documents en nombre suffisant.

Les évaluations, diagnostic et suggestions du consultant devront être cohérents avec les bonnes pratiques internationales en matière de gestion des projets.

1. Un *rapport 0 : "Cadrage de la mission"/rapport de démarrage*: Ce rapport, indiquera:
  - a. le profil de l'équipe du consultant, en indiquant pour chacun, les références (benchmarking) des consultations réalisées dans les pays ayant fait leurs preuves en matière de bonnes pratiques en gestion des projets de développement ;
  - b. les documents de référence de pays qui pourraient être des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des projets ;
  - c. la compréhension du cahier de charge ;
  - d. les détails de la méthodologie qui sera mise en œuvre ;
  - e. une appréciation du consultant sur la séquence des rapports attendus et ses propositions ;
  - f. le calendrier de la mission (comprenant les dates, les objectifs et les produits attendus),
  - g. un inventaire de la documentation utile ;
  - h. une identification des personnes ressources ;
  - i. les fiches et instruments de collecte des données.

Ce "*rapport 0: démarrage*" sera soumis à la validation du Groupe de Travail avant le lancement de la mission. Le Groupe de Travail pourra le cas échéant, faire des ajustements nécessaires à la bonne marche des travaux.

2. Un rapport 1: "Rapport sur l'état des lieux" présentant les données collectées et les premières analyses faites par les évaluateurs au terme :
  1. de l'exploitation des documents utiles à sa mission ;
  2. des échanges avec les personnes ressources (Ministères sectoriels, MINEPAT, MINFI, PTFs, UGP, Groupe de travail, EDC etc...) ;
  3. des descentes sur le site du projet et les sites de certains projets du bassin versant et les visites au siège de l'UGP.
3. Un rapport 2: "Rapport sur le Diagnostic approfondi" au terme de l'analyse des données. Ce rapport mettra en exergue l'ensemble des problèmes et difficultés rencontrées au cours de l'exécution du projet sur l'ensemble des domaines énumérés en objectifs spécifiques.
4. Un rapport 3: "Recommandations opérationnelles et suggestions". Ce rapport devra indiquer des propositions en vue d'une optimisation de l'exploitation du projet.

Au terme de l'évaluation, les consultants soumettront à la validation de la recette technique,

1. Un rapport 4 : "Rapport final de l'évaluation à mi-parcours des effets/impacts socioéconomiques du projet hydroélectrique de Lom Pangar", comprenant l'état des lieux, le diagnostic et l'ensemble des conclusions, suggestions et recommandations de l'évaluation sous forme de plan d'actions qui sera soumis au Gouvernement à l'échéance contractuelle convenue d'accord parties ;
2. et un rapport 5 « Rapport de synthèse de l'évaluation ».

Le rapport final et le rapport de synthèse seront présentés en version papier (10 exemplaires en Français et 10 exemplaires en anglais) et en version électronique (10 Cd et 10 clés USB contenant chacun les versions anglaises et françaises des rapports).

Chacun des rapports devra faire l'objet d'une validation par le Groupe de Travail avant la préparation du rapport suivant.

#### 4.7- La durée de la mission

La durée de l'évaluation est de 05 (cinq) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la mission, nonobstant les délais d'actions ou de réaction de l'Administration. Ces cinq mois intègrent les échanges nécessaires entre le consultant et le groupe de travail. L'évaluation s'achève avec la validation du rapport final de l'étude.

Le cas échéant, le personnel clé du consultant sera tenu pendant une période de 05 (cinq) mois après la validation du rapport final de l'évaluation, de prendre part, à leurs charges, à l'invitation du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, à toute concertation ou à tout atelier relatif à l'exécution de l'évaluation.

Dans son rapport de cadrage de la mission, les consultants pourront faire au Groupe de travail, des propositions pour le séquençage de la production des rapports.

Le chronogramme indicatif de production des rapports est le suivant:

Désignation	Délais (en jours)
<i>Ordre de Service</i>	J
<b>Rapports d'étape</b>	
<i>Rapport 0 : Rapport de démarrage</i>	J + 30
<i>Rapport 1 : Etat des lieux</i>	J + 70
<i>Rapport 2 : Diagnostic approfondi</i>	J + 100
<i>Rapport 3 : Recommandations opérationnelles et suggestions</i>	J + 120
<b>Rapports de l'Evaluation</b>	
<i>Rapport 4 : Rapport final</i>	J + 150
<i>Rapport 5 : Rapport de synthèse</i>	J + 150

## 5. PROFIL DU CONSULTANT ET SON EQUIPE

Cette partie définit l'expérience et les compétences requises pour le consultant et l'ensemble de l'équipe d'experts. Les choix relatifs au cabinet et à l'équipe et le déploiement des experts en vue de produire les différents rapports attendus de l'étude devront être justifiés dans la méthodologie au regard de leur plus-value quant à l'atteinte des objectifs poursuivis.

L'évaluation de l'offre technique reposera sur l'analyse de l'équipe dans son ensemble, et mettra un accent sur les compétences, expertises, expériences et atouts permettant de maximiser les résultats attendus de l'étude.

Le cabinet d'étude retenu devra justifier d'une expertise d'au moins 10 ans dans les évaluations d'impacts socioéconomiques des projets de développement. A cet effet, il produira les éléments attestant des précédentes études réalisées et des certificats de bonne fin pour chacune de ces prestations.

L'expertise demandée doit couvrir les domaines suivants :

16. Evaluation d'impact des projets ;
17. Suivi-évaluation des projets ;
18. Montage et gestion des projets ;
19. Economie ;
20. Socio économie ;
21. Environnement ;
22. Barrage hydroélectrique ;
23. Analyse des données.

## **5.1. Les Experts**

### **1. 01 Expert senior en gestion des projets de développement/Chef de mission**

#### **5. Qualifications et compétences**

Ingénieur ou Master II minimum en sciences économiques et sociales, en gestion des projets ou toute autre discipline similaire ;

Bonne maîtrise des outils économétriques de collecte, de traitement et d'analyse des données ;

Bonne connaissance des projets hydroélectriques d'envergure ;

Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication.

#### **6. Expérience professionnelle générale**

Minimum 15 ans d'expérience dans les questions d'évaluation d'impact des projets de développement ; Minimum 05 missions en tant que chef de mission pour la réalisation des évaluations d'impact des projets de développement.

#### **7. Expérience professionnelle spécifique**

Minimum 03 missions dans l'évaluation des projets énergétiques ou électriques ; Avoir une expérience dans l'évaluation des projets énergétiques ou électriques en Afrique serait un atout ; Connaissance des procédures et des projets financés par les financements extérieurs serait un atout.

### **2. 01 Socio-économiste**

#### **8. Qualifications et compétences**

Diplôme universitaire (minimum BAC +5) (formation dans les domaines de la sociologie, de l'économie, de la gestion, etc) ;

Grande expérience dans la conduite des études et maîtrisant les principales thématiques sociologiques liées à la construction d'infrastructures et au déplacement de populations et des marchandises ;

Socio-économiste de haut niveau, spécialiste des études et maîtrisant parfaitement les outils économétriques de collecte, de traitement et d'analyse des données ;

Bonnes connaissances du système national et des partenaires techniques et financiers ;

Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication.

#### **9. Expérience professionnelle générale**

Minimum 04 missions dans le domaine des études socio-économiques.

#### **10. Expérience professionnelle spécifique**

Minimum 02 missions dans le domaine des études socioéconomiques des projets énergétiques ou électriques. Connaissance des procédures et des projets financés par les financements extérieurs serait un atout.

### **3. 01 Environnementaliste**

## **11. Qualifications et compétences**

Diplôme universitaire (minimum BAC +5) (formation dans le domaine des sciences environnementales) ;

Grande expérience dans la conduite des études d'impact environnemental et social et maîtrisant les principales thématiques sociologiques et économiques liées à la construction d'infrastructures et au déplacement de populations et des marchandises ;

Environnementaliste de haut niveau maîtrisant parfaitement les outils de collecte, de traitement et d'analyse des données sur la protection de la biodiversité et des peuples autochtones ;

Bonnes connaissances des exigences et des normes en matière de protection de l'environnement et de développement durable ;

Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication.

## **12. Expérience professionnelle générale**

Minimum 04 missions dans le domaine des études d'impacts environnemental et social des projets de développement.

## **13. Expérience professionnelle spécifique**

Minimum 02 missions dans le domaine des études d'impacts environnemental et social des projets énergétiques ou électriques. Connaissance des procédures et des projets financés par les financements extérieurs serait un atout.

### **4. 01 Expert en barrage hydroélectrique**

## **14. Qualifications et compétences**

Diplôme universitaire (minimum BAC +5)/ ingénieur (formation dans le domaine du Génie civil) ;

Grande expérience dans la construction des barrages hydroélectriques ;

Expert de haut niveau maîtrisant parfaitement les normes et exigences de la construction, la mise en service et l'exploitation des barrages hydroélectriques en Afrique et dans le monde ;

Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication.

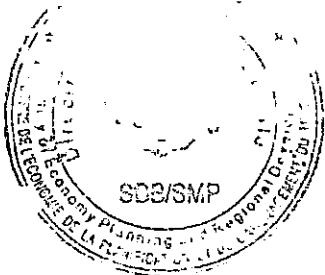
## **15. Expérience professionnelle générale**

Minimum 04 missions dans le domaine des barrages hydroélectriques.

## **16. Expérience professionnelle spécifique**

Minimum 02 missions dans le domaine des études d'impact des barrages hydroélectriques. Connaissance des procédures et des projets financés par les financements extérieurs serait un atout.

Le cabinet devra produire une base de données d'experts courte durée pour des interventions ponctuelles dans les domaines tels que le droit, la passation des marchés publics ou toute autre discipline jugée utile par le consultant



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

0 0 0 0 1 1

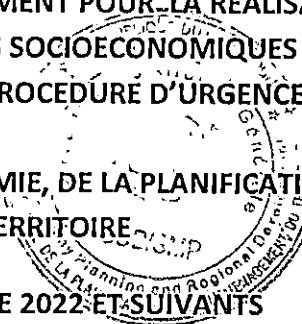
\*\*\*\*\*

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N° ..... /AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU ..... EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS



\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*

Pièce N°6: Proposition technique - tableaux types

## **RECAPITULATIF DES TABLEAUX TYPES**

**4A. Lettre de soumission de la Proposition Technique**

**4B. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d’Ouvrage**

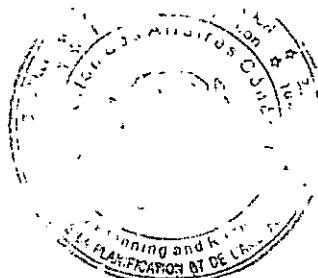
**4C. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission.**

**4D. Composition de l’équipe et responsabilités de ses membres**

**4E. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé – Modèle de l’Attestation d’exclusivité et de disponibilité**

**4F. Calendrier du personnel spécialisé**

**4G. Calendrier des activités (programme de travail)**



#### **4A. Lettre de soumission de la proposition technique**

*[Lieu, date]*

À : *[Nom et adresse du Maître d'Ouvrage]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°.....du.....relatif à..... de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la prestation objet dudit DAO.

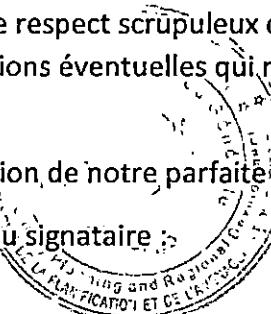
Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire

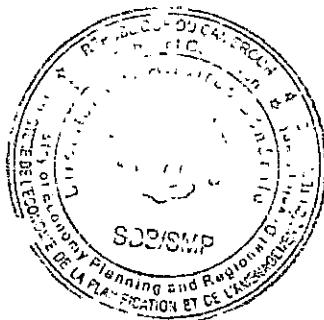
Nom du Candidat : Adresse :



**4B. Observations et suggestions du consultant sur les Termes de Référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d’Ouvrage**

Sur les termes de référence :

1.



2.

3.

4.

5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d’Ouvrage :

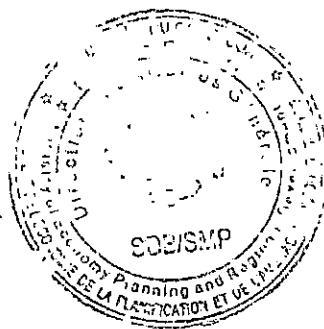
1.

2.

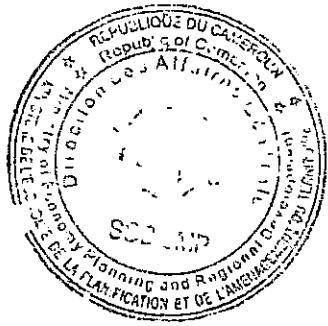
3.

4.

5.



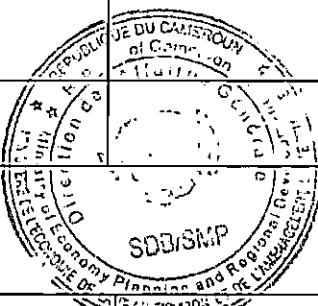
#### **4C. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission**



#### **4D. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres**

##### **1. Personnel technique/de gestion**

Nom	Poste	Attributions



##### **2. Personnel d'appui (siège et local)**

Nom	Poste	Attributions

#### **4E. Modèle de Curriculum Vitae (CV)**

**du personnel spécialisé proposé**

**Poste : ..... Nom du Candidat : .....**

**..... Nom de l'employé : .....**

**..... Profession : .....**

**..... Diplômes : .....**

**..... Date de naissance : .....**

**..... Nombre d'années d'emploi par le Candidat : .....**

**Nationalité : ..... Affiliation à des associations/groupements professionnels : .....**

.....

.....

.....

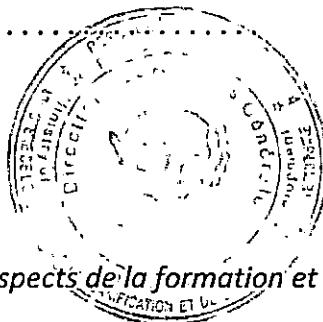
**Attributions spécifiques : .....**

.....

.....

.....

**Principales qualifications :**



*[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles*

*à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]*

.....

.....

.....

**Formation :**

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

**Pièces Annexes :**

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

**Expérience professionnelle :**

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

**Connaissances informatiques :**

*[Indiquer, le niveau de connaissance]*



**Langues :**

*[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]*

**Attestation :**

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

..... Date  
.....

*[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]*

Jour/mois/année

Nom de l'employé : .....

Nom du représentant habilité : .....



## ATTESTATION D'EXCLUSIVITÉ ET DE DISPONIBILITÉ (modèle)

### L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR.

Je soussigné, **<nom de l'expert>**, déclare marquer mon accord sur une participation exclusive avec **<nom du Candidat>** pour l'exécution des prestations au poste de **<titre du poste>** dans le cadre de la mission citée ci-dessus.

Je déclare par ailleurs pouvoir et vouloir travailler :

- durant la ou les période(s) prévue(s) dans les termes de référence spécifiques joints à la demande de services précitée dans la fonction pour laquelle mon CV a été inclus dans la proposition de **<nom du Candidat>** ; et
- durant la période d'exécution du contrat spécifique, à définir après la signature du contrat entre **<nom du Candidat>** et le Maître d'ouvrage.

Je confirme que je ne participe à aucun autre projet financé par le Budget d'Investissement Public de l'Etat du Cameroun dans une fonction pour laquelle mes services sont requis pendant les périodes susmentionnées.

Par la présente déclaration, je suis conscient du fait que je ne suis pas autorisé à poser ma candidature auprès de tout autre candidat sollicité dans le cadre de la mission citée ci-dessus. Je suis pleinement conscient du fait qu'en agissant de la sorte je serais exclu de la présente procédure d'appel d'offres, que les offres peuvent être rejetées et que je peux également être exclu de toute autre procédure d'appel d'offres et de contrats financés par le Budget d'Investissement Publics de l'Etat du Cameroun.

Par ailleurs, dans l'éventualité où la présente offre serait retenue, je suis pleinement conscient du fait qu'en cas d'indisponibilité à la date de commencement prévue de mes prestations pour des raisons autres que de maladie ou de force majeure, je peux être exclu de toute autre procédure d'appel d'offres et de marché financée par le Budget d'Investissement Public de l'Etat du Cameroun et que la notification de l'attribution du contrat à **<nom du Candidat>** peut être déclarée nulle et non avenue. Il est aussi entendu que mon remplacement par **<nom du Candidat>**, sans motif valable et confirmé (démission, incapacité, indisponibilité, incompétence) peut entraîner la disqualification du candidat, voire l'annulation du contrat.

Nom	<b>&lt;nom de l'expert&gt;</b>	Nom	<b>&lt;nom et fonction du responsable du candidat&gt;</b>
Signature		Signature	
Date	<b>&lt;date de signature&gt;</b>	Date	<b>&lt;date de signature&gt;</b>

**4F. Calendrier du personnel spécialisé**

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Mois (sous forme de diagramme à barres)												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois
															Sous-total (1)
															Sous-total (2)
															Sous-total (3)
															Sous-total (4)

Temps plein : \_\_\_\_\_ Temps partiel : \_\_\_\_\_



Rapports à fournir : \_\_\_\_\_



Durée des activités : \_\_\_\_\_

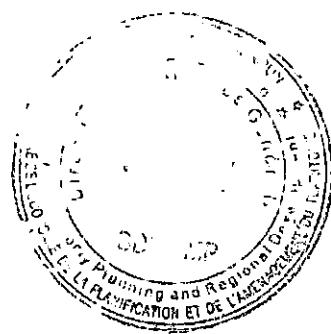
Signature : \_\_\_\_\_

(Représentant habilité)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

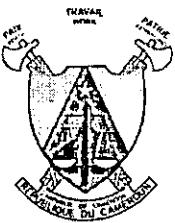
Adresse : \_\_\_\_\_



REPUBLICHE DU CAMEROUN

- Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

000071  
N° 7 FEB 2022

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 7...FEB...2022 VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*

Pièce N°7 : Proposition financière tableaux types

#### 4G. Calendrier des activités (programme de travail)

##### A. Préciser la nature de l'activité

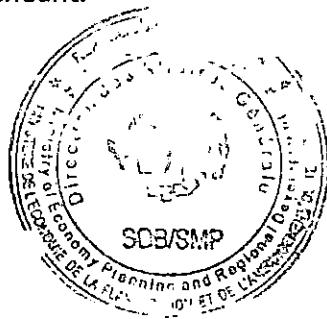
	<i>[Mois à compter du début de la mission]</i>																			
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e	e

##### B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
Un "rapport 0: Cadrage de la mission".	
Un rapport 1: "Evaluation de l'état des lieux"	
Un rapport 2: "Diagnostic approfondie	
Un rapport 3: "Recommandations opérationnelles, suggestions	
Un "rapport final de l'évaluation et un "rapport de synthèse de l'évaluation	

## Récapitulatif des tableaux types

5. A. Lettre de soumission de la proposition financière
5. B. Etat récapitulatif des coûts
5. C. Ventilation des coûts par activité
5. D. Coût Unitaire du Personnel Clé
5. E. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution
5. F. Ventilation de la rémunération par activité
5. G. Frais remboursables par activité
5. H. Frais divers
5. I. Cadre du Bordereau des prix unitaires
5. J. Cadre du détail estimatif
5. K. Cadre du sous-détail des prix unitaires
1. Prix unitaires élémentaires (cf. 5.D. ; 5.E.; etc...) ;
2. Décomposition des prix unitaires ;
3. Frais remboursables, le cas échéant.



## **5.A. Lettre de soumission de la proposition financière**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**À : Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire**

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres International Restraint en procédure d'urgence n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant

de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

**5.B. Etat récapitulatif des coûts**

Coûts (7)	Monnaie(s)	Montant(s)
Sous-total		

**5.C. Ventilation des coûts par activité**

Activité no :	Activité no :	Description :
Composantes du prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Rémunération		

**5.D. Coûts unitaires du personnel clé**

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût Horaire en lettre	Coût Horaire en chiffre	Coût journalier	Coût mensuel

**5. E. Coûts unitaires du personnel d'exécution**

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût Horaire en lettre	Coût Horaire en chiffre	Coût journalier	Coût mensuel

**5.F. Ventilation de la rémunération par activité**

Activité no : \_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Noms	Poste	Appart	Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent Personnel local				
Consultants extérieurs				
Total général				

### 5.G. Frais remboursables par activité

Activité no : \_\_ Nom : \_\_

o	Description	Unité	Quantité	Pri x	Montant total
.	Voyages aériens internationaux	par voyage			
.	Frais de voyage divers	par voyage			

### 5.H. Frais divers

Activité no : \_\_ Nom : \_\_

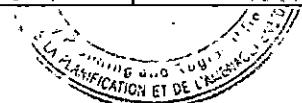


o	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
.	Frais de communications entre et (téléphone, fax, e-mail)				
.	Rédaction, reproduction de rapports				
.	Matériel : véhicules, ordinateurs, etc.				
.	Logiciels				

5.I. Cadre du bordereau des prix unitaires

° Prix	N Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unit é	Prix unitaires (en chiffres)	
			(F CFA HTVA)	En devise, le cas
	<b>Rémunération</b>			
1	Chef de mission : ce prix couvre par mois la rémunération du Chef de mission. Il comprend le salaire brut, charges sociales, assurances, frais médicaux et pharmaceutiques, les indemnités diverses, les frais généraux, les charges diverses, perdiems et toutes sujétions.	Mois		
2	Expert socio économiste. Il comprend le salaire brut, charges sociales, assurances, frais médicaux et pharmaceutiques, les indemnités diverses, les frais généraux, les charges diverses, perdiems et toutes sujétions			
3	Expert environnementaliste Il comprend le salaire brut, charges sociales, assurances, frais médicaux et pharmaceutiques, les indemnités diverses, les frais généraux, les charges diverses, perdiems et toutes sujétions			
4	Expert en barrage hydroélectrique. Il comprend le salaire brut, charges sociales, assurances, frais médicaux et pharmaceutiques, les indemnités diverses, les frais généraux, les charges diverses, perdiems et toutes sujétions	Mois		
	<b>Frais remboursables</b>			
5	Voyage aériens nationaux : ce prix prend en charge les frais d'acquisition des billets d'avion pour les déplacements à l'intérieur du pays	Nom bre		
6	Frais de voyage divers : ce prix prend en charge les frais divers inhérents aux déplacements des équipes de mission	Nom bre		
	Indemnité de subsistance : ce prix prend en charge les frais relatifs à la subsistance journalière par personne des membres des équipes de mission	Nom bre		

	Frais de transport locaux: ce prix prend en compte les frais de déplacements à l'intérieur de la Région	bre	Nom	
g	Loyers de bureaux/logement/services de bureau : ce prix prend en charge les frais de location des bureaux, de logement des membres de l'équipe et les charge de bureaux		Mois	
	<b>Frais divers</b>			
0	1 Frais de communication et Internet : Ce prix prend en charge les frais de communication de téléphone et d'Internet		Mois	
1	1 Rédaction et reproduction des rapports : ce prix prend en charge les frais de production des différents rapports en nombre suivant les sorties de Référence		Rapp	
2	1 Organisation des sessions de la commission de recette: ce prix couvre l'organisation matérielle et logistique des sessions du groupe de travail en vue de l'examen et l'approbation des différents livrables	tte	Rece	
3	1 Frais de fonctionnement véhicule. Ce prix couvre notamment les frais relatifs au carburant et l'entretien du véhicule	Direct	La PLANNIFICATION ET DE L'ALGÉRIE	



**5.J. Cadre du détail estimatif**

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaires		Prix total	
				F CFA HTVA)	En devise , le	CFA HTVA)	(F n devis
<b>Rémunération</b>							
1	Chef de mission	Mois					
2	Expert socio économiste	Mois					
3	Expert environnementaliste	Mois					
4	Expert en barrage hydroélectrique	Mois					
<b>Frais remboursables</b>							
5	Voyage aériens nationaux	Mois					
6	Frais de voyage divers	Mois					
7	Indemnité de subsistance	Mois					
8	Frais de transport locaux	Mois					
9	Loyers de bureaux/logement/	Mois					
<b>Frais divers</b>							
0	1 Frais de communication et Internet	Mois					
1	1 Production des 04 rapports	Rapport					
2	1 Frais de fonctionnement véhicule	Forfait/ mois					
						(F CFA HTVA)	n devis
<b>TTC</b>							
<b>HTVA</b>							

TVA (19,25%)		
AIR (2,2%)		
TSR (5%)		
NAP		



## **5.K. Cadre du sous-détail des prix unitaires**

### **Note relative à la présentation des sous détails de prix et taxes**

1. Un sous détail expose toutes les étapes d'établissement d'un prix de vente. Aussi, constitue-t-il un élément important d'appréciation de la qualité du prix proposé par un soumissionnaire.

Il n'est pas nécessaire d'imposer un modèle de présentation à tous les soumissionnaires, compte tenu de la grande diversité de logiciels de détermination des sous- détails de prix. En revanche, ils pourront comporter les éléments suivants :

- a. Détail du coefficient de vente suivant le modèle présenté après la présente note ;
- b. Coût en prix secs des matériels prévus pour la prestation ;
- c. Coût en prix secs des fournitures nécessaires à la prestation ;
- d. Coût de la ressource humaine locale et expatriée ;
- e. Pour chaque prix du bordereau, une fiche issue des points a, b, c et d susvisés, indiquant les rendements conduisant aux prix unitaires ;
- f. Le sous détail précis des forfaits d'aménagement, d'entretien des locaux et de fourniture des moyens mis à la disposition, le cas échéant;
- g. Le sous détail des impôts et taxes.

2. Cadre de présentation du coefficient de vente, encore appelé coefficients de frais généraux.

#### **A. Frais généraux de la prestation**

- .....  
- ... .....  
- ... \_\_\_\_\_

Total C1

#### **B. Frais généraux de siège**

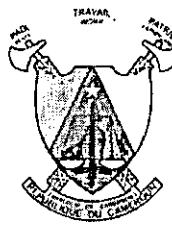
- Frais de siège .....  
- Frais financiers .....  
- ... .....  
- Aléas et bénéfice .....

Total C2

Coefficient de vente  $k = 100/(100-C)$  avec  $C=C1+C2$

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

000011 APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DÜ 7 FEB 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

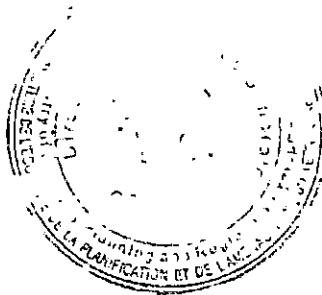
IMPUTATION : 94 110000 2025



\*\*\*\*\*

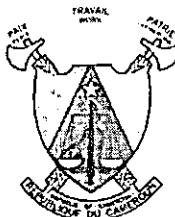
Pièce N°8 : Modèle de Marché

3. Le Maître d’Ouvrage peut proposer un cadre du sous détail des prix unitaires  
-comportant les éléments énoncés au point 1 ci-dessus.



REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/MINEPAT/SG/CISPM-CCCM-SPI/TCR/2022  
DU \_\_\_\_\_ PASSE APRES PASSE APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL  
RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-  
SPI/2020 DU .....EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES,  
ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION A MI-  
PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT).

TITULAIRE DU MARCHE : \_\_\_\_\_

BP \_\_\_\_\_ Tél/Fax \_\_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_\_

N° CONTRIBUABLE : \_\_\_\_\_

N° COMPTE BANCAIRE : \_\_\_\_\_

BANQUE : \_\_\_\_\_

OBJET DU MARCHE : RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU  
GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES  
EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM  
PANGAR

LIEU D'EXECUTION : MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT)

MONTANT DU MARCHE :

	MONTANT EN CHIFFRE(FCFA)	MONTANT EN LETTRE(FCFA)
TTC		
HTVA		
TVA (19,25%)		
AIR (2,2%)		
Net à Mandater		

DELAI D'EXECUTION: CINQ (05) MOIS

FINANCEMENT: FINANCEMENT : BIP / MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS  
IMPUTATION : 94 110000 2025

SOUSCRIT LE: \_\_\_\_\_

SIGNE-LE : \_\_\_\_\_

NOTIFIE-LE : \_\_\_\_\_

ENREGISTRE-LE : \_\_\_\_\_

**ENTRE :**

L'Etat du Cameroun représenté par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Ci-après désigné :

**« MAITRE D'OUVRAGE »**

**D'UNE PART,**

**ET**

[nom et adresse du Prestataire] représenté par [ A préciser ], [ préciser la fonction ],

**B.P :**

**Tél. :**

**NUMERO DE COMPTE:**

**N°CNI ou R.C :**

**N° CONTRIBUABLE :**



Ci-après dénommé :

**« COCONTRACTANT »**

**D'AUTRE PART,**

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **SOMMAIRE**

**TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

**TITRE II : TERMES DE REFERENCE (TDR)**

**TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

**TITRE IV : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)**



PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DU MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/MINEPAT/SG/CISPM-CCCM-SPI/TCR/2022 DU \_\_\_\_\_ PASSE APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° ...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2020 DU ....., EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT).

TITULAIRE DU MARCHE : [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: \_\_\_\_ à \_\_\_\_ Tel \_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_ A à \_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_

DELAI D'EXECUTION : CINQ (05) MOIS

MONTANT DU MARCHE :

	MONTANT EN CHIFFRE(FCFA)	MONTANT EN LETTRE(FCFA)
TTC		.....
HTVA		.....
TVA (19,25%)		.....
AIR (2,2%)		.....
Net à Mandater		.....

Lu et accepté par le Cocontractant

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Signé par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire  
(le Maître d'Ouvrage)

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Enregistrement

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

0 0 0 1 1      APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTRIINT,  
N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 7 FEB 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

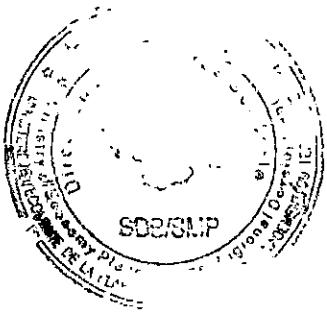
FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

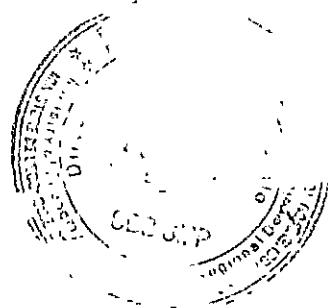
\*\*\*\*\*

Pièce N°9 : Formulaires et modèles à utiliser



## **Table des modèles**

- Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner**
- Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission**
- Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif**
- Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage**
- Annexe n° 5 : Modèle de caution d'avance de démarrage**



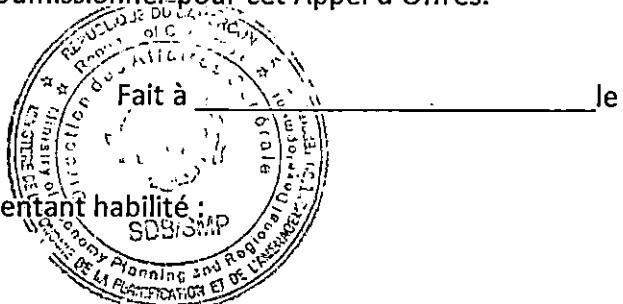
**Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner**

*A insérer en annexe à la*

Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres International Restreint n°*[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.



Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission ..

A (indiquer l'Autorité Contractante et son adresse), « l'Autorité Contractante »

Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] de [nom et /ou description des prestations] (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de [l'Autorité Contractante] pour la somme de \_\_ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à [indiquer l'Autorité Contractante], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le \_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer l'Autorité Contractante] pendant la période de validité :
  - a. omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
  - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [indiquer l'Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que [indiquer l'Autorité Contractante] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer l'Autorité Contractante] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de [indiquer l'Autorité Contractante ] tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif.

Adresse de la banque délivrant la garantie:

.....  
.....  
.....

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Client):

.....

En date du ....., vous avez conclu un marché  
(Projet, objet du marché) avec .....,  
("Titulaire"), au prix de .....

Conformément aux dispositions du marché, le titulaire est obligé de constituer une garantie de bonne exécution à concurrence de .....% du montant du marché.

Nous soussignés, ..... (garant), assumons par la présente la garantie irrévocable et autonome pour le paiement d'un montant jusqu'à concurrence de .....

(en toutes lettres: .....)

en renonçant à toute objection et exception résultant du marché susdit, à votre première demande écrite.

Tout paiement de notre part est soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le marché en bonne et due forme.

Nous effectuerons tout paiement en vertu de la présente garantie au Ministère des Finances, pour le compte de Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. (Client, acheteur).

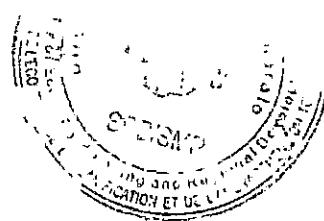
La présente garantie expire le ..... au plus tard. D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télé communiquée chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit .....

.....  
lieu, date

.....  
garant



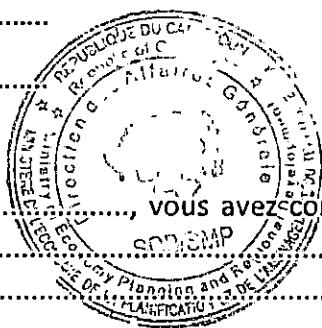
Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Adresse de la banque délivrant la garantie:

.....  
.....  
.....

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Client):

.....  
.....  
.....



En date du ..... , vous avez conclu un marché concernant ..... (projet, objet du marché) avec ..... ("titulaire") au prix de .....

Conformément aux dispositions du marché, le titulaire reçoit un acompte de ..... , qui correspond à ..... % du montant du marché.

Nous soussignés, ..... (garant), assumons par la présente la garantie irrévocable et autonome du paiement du montant versé au titulaire comme acompte jusqu'à concurrence de .....

(en toutes lettres: .....)

en renonçant à toute objection et exception résultant du marché susdit, à votre première demande écrite.

Tout paiement de notre part est soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le marché en bonne et due forme.

La présente garantie entre en vigueur après l'arrivée de l'acompte sur le compte du titulaire.

Nous effectuerons tout paiement en vertu de la présente garantie au Ministère des Finances, pour le compte de Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. (Client, acheteur). La présente garantie expire le ..... au plus tard. D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télé communiqué chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit .....

Lieu, date

garant



## Annexe 5 : Modèle de Déclaration d'engagement

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat.

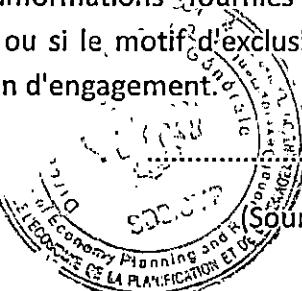
Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois du Cameroun.

Nous déclarons que nous ne figurons / qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'Union Européenne ou du gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons / chaque membre du groupement le signalera sans délai au Maître d'Ouvrage si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions ayant force de loi pour le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Ouvrage aura le droit d'exclure notre entreprise / le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....  
(Lieu)

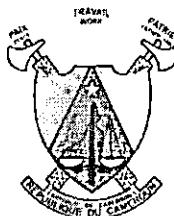
.....  
(Date)



(Soumissionnaire)

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°0...011/AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 17 FEB 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

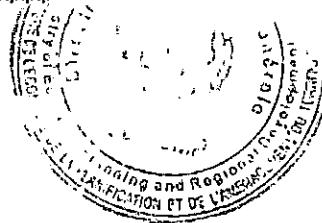
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*



Pièce N°10 : Grille d'évaluation

## Grille d'évaluation des offres

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous-critère d'évaluation est le suivant:

### I. Présentation de l'offre : 05 points

Critères	Evaluation	Notation
Reliure des documents	Les documents sont bien reliés et ne se détachent pas quand on les exploite	02 point
Présentation des documents	Les pièces sont classées dans l'ordre et sont séparées par des intercalaires de couleur	03 points
<b>Total</b>		<b>05 points</b>

### II. Qualification et compétence du personnel clé pour la mission

#### II.1. Qualification et expérience du Chef de mission /Expert senior en gestion des projets de développement

Critères	Evaluation	Notation
Ingénieur ou Master II minimum en sciences économiques et sociales, en gestion des projets ou toute autre discipline similaire	Pertinence du diplôme par rapport au critère	01 point
Expérience générale (Nombre d'année à partir de la fin de la formation BAC+5) dans les questions d'évaluation d'impact des projets de développement	Moins de 15 ans	0 point
	Plus de 15 ans	03 points
Expérience spécifique en tant que chef de mission dans les questions d'évaluation des projets de développement	N'a participé à aucune mission d' évaluation des projets de développement	0 point
	A participé à minimum 05 missions en tant que chef de mission ( $1*5 = 5$ points)	05 points
Expérience spécifique dans les questions d'évaluation des projets énergétiques ou électrique en Afrique	N'a participé à aucune mission d' évaluation des projets énergétiques	0 point
	A participé à minimum 03 missions d'évaluation de projets énergétiques ( $1*3 = 3$ points)	03 points
Disponibilité du personnel	Attestation d'exclusivité et de disponibilité signée	01 point
<b>Total</b>		<b>13 points</b>

## **II.2. Qualification et expérience de l'expert socio-économiste**

Critères	Evaluation	Notation
Diplôme universitaire (minimum BAC +5) (formation dans les domaines de la sociologie, de l'économie, de la gestion, etc)	Pertinence du diplôme par rapport au critère	1 point
Expérience Générale dans les études socioéconomiques des projets de développement	N'a participé à aucune mission	0 point
	A participé à minimum 04 missions ( $1*4 = 4$ points)	04 points
Expérience Spécifique dans les études socioéconomiques des projets énergétiques ou électriques	N'a participé à aucune mission	0 point
	A participé à minimum 02 missions ( $1,5*2 = 3$ points)	03 points
Disponibilité du personnel	Attestation d'exclusivité et de disponibilité signée	01 point
<b>Total</b>		<b>09 points</b>

## **II.3. Qualification et expérience de l'expert environnementaliste**

Critères	Evaluation	Notation
Diplôme universitaire (minimum BAC +5) (formation dans le domaine des sciences environnementales)	Pertinence du diplôme par rapport au critère	0,5 point
Expérience générale dans le domaine des études d'impact environnemental et social des projets de développement	N'a participé à aucune mission	0 point
	A participé à minimum 04 missions ( $1*4 = 4$ points)	04 points
Expérience spécifique dans le domaine des études d'impacts environnemental et social des projets énergétiques ou électriques	N'a participé à aucune mission	0 point
	A participé à minimum 02 missions ( $1,5*2 = 3$ points)	03 points
Disponibilité du personnel	Attestation d'exclusivité et de disponibilité signée	01 point
<b>Total</b>		<b>09 points</b>

## **II.4. Qualification et expérience de l'expert en barrage hydroélectrique**

Critères	Evaluation	Notation
Diplôme universitaire (minimum BAC +5)/ ingénieur (formation dans le domaine du Génie civil)	Pertinence du diplôme par rapport au critère	0,5 point

Expérience spécifique dans le domaine des barrages hydroélectriques	N'a participé à aucune mission	0 point
	A participé à minimum 04 missions ( $1*4 = 4$ points)	04 points
Expérience spécifique le domaine de l'évaluation d'impact des barrages hydroélectriques	N'a participé à aucune mission	0 point
	A participé à minimum 02 missions ( $1,5*2 = 3$ points)	03 points
Disponibilité du personnel	Attestation d'exclusivité et de disponibilité signée	01 point
<b>Total</b>		<b>09 points</b>

### III. Références du bureau d'Etude

Critères	Evaluation	Notation
Expérience générale (sur 03 points)	A réalisé une mission	01 point
	A réalisé plus d'une mission au cours des dix dernières années	02 points
	A réalisé plus d'une mission au cours des dix dernières années en Afrique subsaharienne	03 points
Expérience spécifique dans l'évaluation des projets de développement (sur 7 points)	A réalisé une mission d' évaluation des projets de développement	02 points
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation au cours des dix dernières années	05 points
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation au cours des dix dernières années des projets de développement d'un montant au moins égal à 50 millions	07 points
Expérience spécifique le domaine de l'évaluation d'impact socioéconomique des projets de développement (national et PTF) (sur 5 points)	A réalisé une mission d' évaluation d'impacts socioéconomiques des projets de développement	01 point
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation d'impacts socioéconomiques au cours des dix dernières années	02 points
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation d'impacts socioéconomiques au cours des dix dernières années des projets de développement d'un montant au moins égal à 50 millions	05 points
Expérience spécifique le domaine de l'évaluation d'impact socioéconomique des projets énergétiques (sur 5 points)	A réalisé une mission d' évaluation d'impact socioéconomique des projets énergétiques	01 point
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation d'impact socioéconomique des projets énergétiques au cours des dix dernières	02 points

	années	
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation d'impact socioéconomique des projets énergétiques au cours des dix dernières années des projets de développement d'un montant au moins égal à 50 millions	05 points
<b>Total</b>		<b>20 points</b>

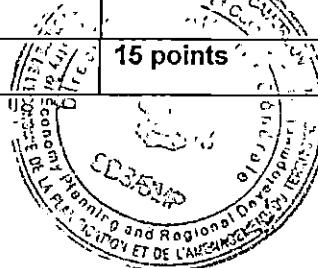
#### IV. Conformité de la méthodologie et du plan de travail par rapport aux Termes de Référence

Critères	Evaluation	Notation
Conformité de la méthodologie aux Termes de Reference <b>(sur 05 points)</b>	Evaluer si la méthodologie cadre avec la mission à mener	Note comprise entre 0 et 5
Description des différentes phases de l'évaluation <b>(sur 05 points)</b>	Evaluer si la méthodologie décrit clairement l'organisation de l'évaluation	Note comprise entre 0 et 5
Compréhension du contexte de l'évaluation <b>(sur 02,5 points)</b>	Evaluer si la méthodologie présente le contexte de l'évaluation	Note comprise entre 0 et 2,5
Conformité du plan de travail à la méthodologie <b>(sur 05 points)</b>	Evaluer si le plan de travail présente les différentes phases de l'évaluation	Note comprise entre 0 et 5
Cohérence du chronogramme des activités avec le calendrier de mobilisation des experts <b>(sur 02,5 points)</b>	Evaluer si le plan de travail présente le calendrier de mobilisation des experts	Note comprise entre 0 et 2,5
<b>Total</b>		<b>20 points</b>

#### V. Moyens techniques et matériels justifiés

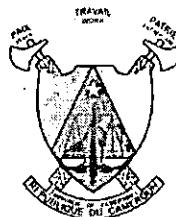
Critères	Notation
Véhicule de liaison : 2 véhicules 4x4 <b>(sur 05 points)</b>	Note comprise entre 0 et 5
Un KIT d'accès Internet mobile <b>(sur 02 points)</b>	Note comprise entre 0 et 2
Deux ordinateurs <b>(sur 02 points)</b>	Note comprise entre 0 et 2

Mobilisation du personnel d'Appui (chauffeur, secrétaires, agent de liaison) <b>(sur 04 points)</b>	Note comprise entre 0 et 4
Imprimantes et copieur (laser et couleur) <b>(sur 02 points)</b>	Note comprise entre 0 et 2
<b>Total</b>	<b>15 points</b>



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

0 0 0 0 11

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU 7 FEB 2023 VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

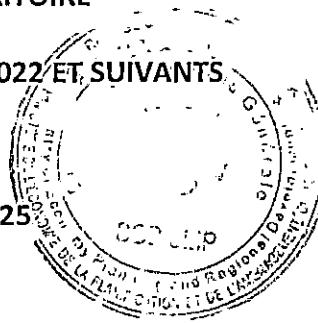
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*



Pièce n°11 : liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre  
des cautions dans le cadre des marchés publics

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A  
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN**

\*\*\*\*\*

N°	I- BANQUES
1.	AFRILAND FIRST BANK (AFB)
2.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
3.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
4.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB)
5.	CITIBANK CAMEROON
6.	SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN (SGBC)
7.	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
8.	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
9.	ECOBANK CAMEROON (EBC)
10.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBG)
11.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
12.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
13.	BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
14.	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
N°	II- COMPAGNIES D'ASSURANCES
15.	CHANAS ASSURANCES
16.	ACTIVA ASSURANCES
17.	ZENITHE INSURANCE

### Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Adresse de la banque délivrant la garantie:

.....  
.....  
.....

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Client):

.....  
.....  
.....

En date du ..... , vous avez conclu un marché  
..... (Projet, objet du marché) avec .....  
..... ("Titulaire") au prix  
de .....

Conformément aux dispositions du marché, le titulaire est obligé de constituer une garantie de bonne exécution à concurrence de .....% du montant du marché.

Nous soussignés, ..... (garant), assurons par la présente la garantie irrévocable et autonome pour le paiement d'un montant jusqu'à concurrence de .....

(en toutes lettres: .....)

en renonçant à toute objection et exception résultant du marché susdit, à votre première demande écrite.

Tout paiement de notre part est soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le marché en bonne et due forme.

Nous effectuerons tout paiement en vertu de la présente garantie au Ministère des Finances, pour le compte de Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. (Client, acheteur).

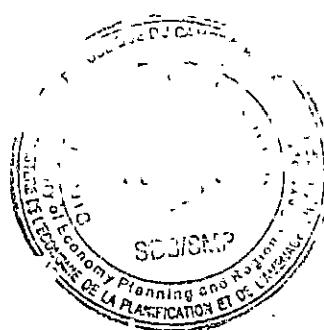
La présente garantie expire le ..... au plus tard. D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télé communiquée chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit .....

.....  
lieu, date

.....  
garant



Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage .

Adresse de la banque délivrant la garantie:

.....  
.....  
.....

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Client):

.....  
.....  
.....

En date du ..... , vous avez conclu un marché concernant ..... (projet, objet du marché) avec ..... ("titulaire") au prix de .....

Conformément aux dispositions du marché, le titulaire reçoit un acompte de ....., qui correspond à ..... % du montant du marché.

Nous soussignés, ..... (garant), assumons par la présente la garantie irrévocable et autonome du paiement du montant versé au titulaire comme acompte jusqu'à concurrence de .....

(en toutes lettres: .....)

en renonçant à toute objection et exception résultant du marché susdit, à votre première demande écrite.

Tout paiement de notre part est soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le marché en bonne et due forme.

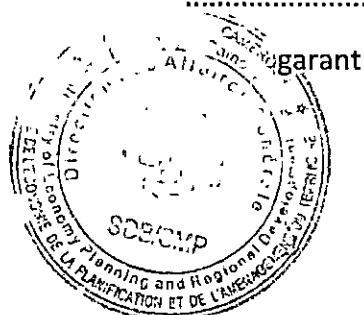
La présente garantie entre en vigueur après l'arrivée de l'acompte sur le compte du titulaire.

Nous effectuerons tout paiement en vertu de la présente garantie au Ministère des Finances, pour le compte de Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. (Client, acheteur). La présente garantie expire le ..... au plus tard. D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télé communiqué chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit .....

Lieu, date



REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

000011 APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N°...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SP1/2022 DU 7 FEB 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*

Pièce N°10 : Grille d'évaluation:

## **Annexe 5 : Modèle de Déclaration d'engagement**

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat.

Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois du Cameroun.

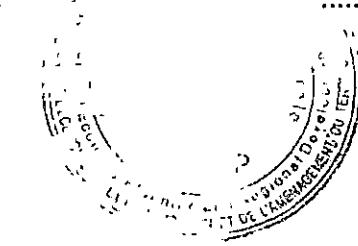
Nous déclarons que nous ne figurons / qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'Union Européenne ou du gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons / chaque membre du groupement le signalera sans délai au Maître d'Ouvrage si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions ayant force de loi pour le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Ouvrage aura le droit d'exclure notre entreprise / le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....  
(Lieu)

.....  
(Date)

.....  
(Soumissionnaire)



## Grille d'évaluation des offres

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous-critère d'évaluation est le suivant:

### I. Présentation de l'offre : 05 points

Critères	Evaluation	Notation
Reliure des documents	Les documents sont bien reliés et ne se détachent pas quand on les exploite	02 point
Présentation des documents	Les pièces sont classées dans l'ordre et sont séparées par des intercalaires de couleur	03 points
<b>Total</b>		<b>05 points</b>

### II. Qualification et compétence du personnel clé pour la mission

#### II.1. Qualification et expérience du Chef de mission /Expert senior en gestion des projets de développement

Critères	Evaluation	Notation
Ingénieur ou Master II minimum en sciences économiques et sociales, en gestion des projets ou toute autre discipline similaire	Pertinence du diplôme par rapport au critère	01 point
Expérience générale (Nombre d'année à partir de la fin de la formation BAC+5) dans les questions d'évaluation d'impact des projets de développement	Moins de 15 ans	0 point
	Plus de 15 ans	03 points
Expérience spécifique en tant que chef de mission dans les questions d'évaluation des projets de développement	N'a participé à aucune mission d'évaluation des projets de développement	0 point
	A participé à minimum 05 missions en tant que chef de mission ( $1*5 = 5$ points)	05 points
Expérience spécifique dans les questions d'évaluation des projets énergétiques ou électrique en Afrique	N'a participé à aucune mission d'évaluation des projets énergétiques	0 point
	A participé à minimum 03 missions d'évaluation de projets énergétiques ( $1*3 = 3$ points)	03 points
Disponibilité du personnel	Attestation d'exclusivité et de disponibilité signée	01 point
<b>Total</b>		<b>13 points</b>

## **15 Attribution du Marchés**

Le Maître d’Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l’offre a été reconnue conforme pour l’essentiel au Dossier d’Appel d’Offres. Cette entreprise devra disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et l’offre évaluée la « mieux disante », c'est-à-dire ayant obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération sus-indiquée, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

## **16 Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires du présent Dossier de Consultation, restent engagés par leurs offres pendant une période maximale de cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise de l’offre.

## **17.Additif à l’Appel d’Offres**

Le Ministre de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire se réserve le droit, en cas de nécessité, d’apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d’Offres

## **18.Renseignements complémentaires**

Les informations complémentaires sur le présent Appel à Manifestation d’Intérêt peuvent être obtenues tous les jours et heures ouvrables au « Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire, Direction Générale de l’Economie et de la Programmation des Investissements Publics, Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes et Projets, Cellule des Audits et des Analyses d’Impacts, Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4ème étage, Porte n° 410. Tél : 222 23 55 19, 6 77 37 91 01 ; Fax : 222 23 55 19; E-mail : [ngwenn@yahoo.fr](mailto:ngwenn@yahoo.fr) OU à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 217.

## **19.Dénonciation**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**Le Ministre de l’Economie, de la Planification  
et de l’Aménagement du territoire**

## **Ampliations :**

- MINMAP (Pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (Pour publication et archivage) ;
- Président CISPM (Pour information) ;
- Affichage (Pour information) ;
- Service du Marché (Pour archivage)
- Archives.

Expérience spécifique dans le domaine des barrages hydroélectriques	N'a participé à aucune mission	0 point
	A participé à minimum 04 missions ( $1*4 = 4$ points)	04 points
Expérience spécifique le domaine de l'évaluation d'impact des barrages hydroélectriques	N'a participé à aucune mission	0 point
	A participé à minimum 02 missions ( $1,5*2 = 3$ points)	03 points
Disponibilité du personnel	Attestation d'exclusivité et de disponibilité signée	01 point
<b>Total</b>		<b>09 points</b>

### III. Références du bureau d'Etude

Critères	Evaluation	Notation
Expérience générale (sur 03 points)	A réalisé une mission	01 point
	A réalisé plus d'une mission au cours des dix dernières années	02 points
	A réalisé plus d'une mission au cours des dix dernières années en Afrique subsaharienne	03 points
Expérience spécifique dans l'évaluation des projets de développement (sur 7 points)	A réalisé une mission d' évaluation des projets de développement	02 points
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation au cours des dix dernières années	05 points
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation au cours des dix dernières années des projets de développement d'un montant au moins égal à 50 millions	07 points
Expérience spécifique le domaine de l'évaluation d'impact socioéconomique des projets de développement (national et PTF) (sur 5 points)	A réalisé une mission d' évaluation d'impacts socioéconomiques des projets de développement	01 point
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation d'impacts socioéconomiques au cours des dix dernières années	02 points
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation d'impacts socioéconomiques au cours des dix dernières années des projets de développement d'un montant au moins égal à 50 millions	05 points
Expérience spécifique le domaine de l'évaluation d'impact socioéconomique des projets énergétiques (sur 5 points)	A réalisé une mission d' évaluation d'impact socioéconomique des projets énergétiques	01 point
	A réalisé plus d'une mission d' évaluation d'impact socioéconomique des projets énergétiques au cours des dix dernières	02 points

Mobilisation du personnel d'Appui (chauffeur, secrétaires, agent de liaison) <b>(sur 04 points)</b>	Note comprise entre 0 et 4
Imprimantes et copieur (laser et couleur) <b>(sur 02 points)</b>	Note comprise entre 0 et 2
<b>Total</b>	<b>15 points</b>



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,  
PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT

COMMISSION INTERNE SUPPLEMENTAIRE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS AUPRES  
DU MINEPAT

\*\*\*\*\*

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT  
N° ...../AOIR/MINEPAT/CISPM-CCCM-SPI/2022 DU ..... EN VUE DU RECRUTEMENT  
D'UN CABINET D'ETUDES, ENTREPRISE OU GROUPEMENT POUR LA REALISATION DE  
L'EVALUATION A MI-PARCOURS DES EFFETS/IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DU PROJET  
HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR EN PROCEDURE D'URGENCE

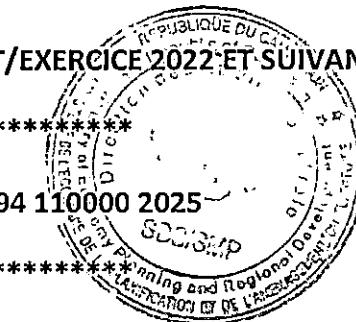
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DUTERRITOIRE

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT/EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

\*\*\*\*\*

IMPUTATION : 94 110000 2025

\*\*\*\*\*



Pièce n°11 : liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre  
des cautions dans le cadre des marchés publics

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A  
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN**

\*\*\*\*\*

<b>N°</b>	<b>I- BANQUES</b>
1.	AFRILAND FIRST BANK (AFB)
2.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
3.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
4.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB)
5.	CITIBANK CAMEROON
6.	SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN (SGBC)
7.	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
8.	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
9.	ECOBANK CAMEROON (EBC)
10.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
11.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
12.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
13.	BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
14.	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
<b>N°</b>	<b>II- COMPAGNIES D'ASSURANCES</b>
15.	CHANAS ASSURANCES
16.	ACTIVA ASSURANCES
17.	ZENITHE INSURANCE